

# CHOISIR UN HORIZON

POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE

~~LA PARENTHÈSE~~  
~~LE RETOUR EN ARRIÈRE~~  
**LE TOURNANT**



**ecolo**

# 1

## AVANT-PROPOS

P.8

### Que diront nos petits-enfants de la crise du Covid-19?

P.11

### TROIS HORIZONS POUR LE MONDE APRÈS COVID-19

- [ La parenthèse ]
- « Le retour en arrière »
- Le tournant



# 2

## LES MARQUEURS DE LA CRISE DU COVID-19

P.15

→ Le virus et notre rapport au vivant

P.15

→ La centralité affirmée de la santé

P.16

→ Les inégalités profondes exposées

P.16

→ L'insatiable envie de s'éduquer et de découvrir

P.17 → La désacralisation de la mondialisation et de la finance

P.17 → Notre rapport au travail

P.17 → Nouveaux enjeux, nouvel État

P.18 → De la démocratie en Belgique

P.18 → À la recherche de l'Europe et du multilatéralisme perdus

# 3

## FAIRE LE CHOIX D'UN TOURNANT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE

P.20-23

- PRINCIPE 1 : se protéger contre les risques sanitaires, environnementaux et climatiques
- PRINCIPE 2 : faire de la santé une priorité incontournable et transversale
- PRINCIPE 3 : élargir et consolider la protection sociale
- PRINCIPE 4 : bâtir une Europe verte et protectrice
- PRINCIPE 5 : poser les jalons d'un redéploiement fondamental de l'économie
- PRINCIPE 6 : lutter contre toutes les inégalités
- PRINCIPE 7 : réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes
- PRINCIPE 8 : construire une démocratie plus inclusive
- PRINCIPE 9 : accélérer la transition énergétique
- PRINCIPE 10 : soutenir une transition numérique favorable à la transition social-écologique

# 4

## LES 5 PILIERS D'UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE

P.26 PILIER 1 : une nouvelle alliance santé-environnement

P.29 PILIER 2 : déployer une économie solidaire et écologique

P.34 PILIER 3 : Renforcer et réformer notre système de soins de santé

P.36 PILIER 4 : déconfiner la démocratie et les institutions

P.37 PILIER 5 : Câbler la transition numérique à la transition écologique



## Chères amies, chers amis,

Nous prenons la plume pour partager nos idées et nos propositions à l'heure où s'ouvre une période décisive pour la Belgique et l'Europe.

La crise du Covid-19 affectera durablement nos vies. Nous n'en avons malheureusement pas fini. Ses conséquences sanitaires, sociales et économiques se feront sentir encore longtemps. Nous resterons longtemps marqués, les uns par la perte de proches, les autres par l'expérience de la maladie ou celle de l'isolement. Cette crise en dit long sur notre société, sur ses fragilités et ses injustices, mais aussi sur sa résilience qu'ont si bien incarnée les femmes et les hommes engagés au service des autres, parfois au risque de leur santé.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de se demander comment nous en sommes arrivés là. Évidemment, il faudra comprendre, analyser, tirer toutes les leçons, à commencer le constat que ce virus n'est pas une fatalité, mais la conséquence directe des destructions que notre espèce inflige aux écosystèmes naturels. L'essentiel reste de nous tourner vers l'avenir et nous poser une question : que voulons-nous faire collectivement de cette crise ? Il nous revient aujourd'hui, à travers nos actions ou nos renoncements, de déterminer la manière dont nos petits-enfants raconteront cette période de notre histoire. La verront-ils.elles comme l'ultime occasion manquée de faire ce qu'il aurait fallu faire ou comme le moment de bascule qui a vu les volontés se coaliser pour construire une société plus écologique, plus solidaire et plus démocratique ? C'est à nous, ensemble, qu'il revient de répondre à cette question : voulons-nous aller de l'avant ou faire comme avant ? Ecolo s'inscrit sans équivoque dans les rangs de celles et ceux qui veulent aller de l'avant.

La période de sortie de crise dans laquelle nous entrons est un carrefour décisif pour l'avenir de notre pays. Tout ce qui sera entrepris ou non dans les prochains mois

dessinera le visage de notre pays pour les prochaines années.

Ces prochains mois seront l'occasion d'un changement de cap d'une ampleur équivalente à celui que les générations passées ont rendu possible au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Ces hommes et ces femmes qui avaient pourtant des convictions différentes ont été capables de s'unir autour de grandes causes – celles de la paix, de l'Europe, de la justice sociale, de la démocratie – et de grands projets fondateurs comme la Sécurité sociale. Ces hommes et ces femmes ont su penser grand, agir avec résolution et rassembler largement.

C'est dans cet esprit de conquête collective que nous voulons construire la société de l'après-Covid. C'est de cette audace dont nous avons besoin pour nous engager au service des grandes causes d'aujourd'hui : la lutte contre le dérèglement climatique et la crise de la biodiversité, la lutte contre toutes les formes d'inégalités, le redéploiement d'une économie durable, prospère, libérée du diktat de la spéculation financière, le renouveau de la démocratie et de la participation citoyenne, la transition digitale qui ouvre des possibilités nouvelles pour tou.te.s, dans le respect de l'environnement et des libertés.

Nous voulons nous y engager, aujourd'hui et maintenant, pour cette jeunesse qui après avoir subi les conséquences de la crise financière et économique et les années noires du terrorisme se trouve à devoir encaisser les effets de la crise du Covid ; mais aussi pour nos aînés, les enfants et toutes les personnes vulnérables qui sont les plus durement frappées par cette crise.

Ce tournant, nous sommes collectivement capables de l'opérer, mais il n'ira pas de soi. Nombreuses et puissantes sont les forces qui voient dans ce virus une fatalité et dans cette crise une parenthèse qu'il s'agirait de refermer au plus vite. Elles sont pressées de revenir aux vieilles recettes politiques et économiques

qui nous ont menés dans de graves impasses écologiques, sociales et démocratiques ; impasses qui nourrissent en retour le national-populisme et la menace vitale qu'il pose à la démocratie et à nos libertés.

Nous, écologistes, voulons leur opposer un projet et des propositions, mais aussi une démarche politique de rassemblement de toutes celles et ceux, citoyen.ne.s, associations, politiques qui veulent écrire un nouveau chapitre autour du triptyque écologie, solidarité et démocratie. Face à la puissance des forces de la « parenthèse » et la menace du nationalisme et de l'extrême-droite, seul un rassemblement large et positif peut donner chair au changement de cap que nous sommes nombreux à désirer et à imaginer.

Ecolo a choisi d'inscrire ce projet et ces propositions dans l'idée d'un nouveau contrat social-écologique pour la Belgique. L'objectif est de redéployer notre pays sur des bases nouvelles : plus protectrices, plus durables, plus sobres, plus justes et plus démocratiques. Ce nouveau contrat social-écologique est un manuel d'accélération des transitions à destination de celles et ceux qui veulent donner un avenir à la planète, à notre pays et aux générations futures. Parce que nous avons la conviction que notre destin se joue dans l'Europe, et par l'Europe, notre démarche vise à placer la Belgique au cœur des nouvelles dynamiques du projet européen, plus particulièrement dans le Green Deal qui – avec l'Accord de Paris – doit être le cadre incontournable de toutes les politiques de redéploiement de notre pays.

Ce nouveau contrat social-écologique pour la Belgique est une proposition concrète. Il trace les contours du changement de cap qu'Ecolo veut réaliser à travers cinq piliers : une nouvelle alliance santé-environnement qui concrétise le droit fondamental de jouir d'une meilleure santé en agissant sur les facteurs environnementaux et sociaux de la santé ; un redéploiement économique qui favorise une économie décarbonnée, circulaire et ancrée dans les territoires, créatrice d'emplois durables, non-délocalisables et

de qualité ; une réforme du système de soins de santé qui met l'accent sur la transversalité de la santé, la revalorisation du personnel soignant, le renforcement de la première ligne et des programmes de prévention ; le renouvellement de notre démocratie qui passe par l'association des citoyen.ne.s dans les décisions politiques, mais également par le redéploiement des droits culturels pour tou.te.s et partout ; et enfin, une transition digitale inclusive, respectueuse de l'environnement et des libertés démocratiques. Chacun de ces cinq piliers comprend des priorités et des propositions concrètes.

Ce document est la contribution des écologistes à la discussion sur « le jour d'après ». Il ne s'agit pas d'une pièce à prendre ou à laisser. Il s'agit d'une offre à discuter. C'est la base solide à partir de laquelle nous voulons entrer en dialogue avec toutes celles et ceux qui veulent qu'il y ait un avant et un après à la crise du Covid-19. C'est dans cet esprit de dialogue et d'échanges qu'Ecolo engagera dans les prochains mois un dialogue avec les citoyen.ne.s, les organisations de la société civile ainsi que le monde académique et scientifique afin d'enrichir ce nouveau contrat social-écologique pour la Belgique.

Fidèles à notre volonté de centrer le débat politique sur les enjeux de fond, et pour donner sa chance au rassemblement le plus large de celles et ceux qui veulent donner un avenir positif à notre pays, nous enverrons notre projet à l'ensemble des partis démocratiques, au-delà des frontières linguistiques. Nous le ferons dans l'espoir d'engager un débat fécond et d'identifier des éléments de convergence qui, nous l'espérons, nous permettront, ensemble, d'écrire une nouvelle page dans l'histoire de notre pays.

Dans l'attente de vous rencontrer, d'échanger, de débattre, et surtout d'avancer ensemble, nous vous disons : à très vite !

Rajae Maouane et Jean-Marc Nollet  
Coprésident.e.s Ecolo



# 1 AVANT PROPOS

Rien n'est plus délicat que de raconter l'histoire en marche. Une chose est certaine : la crise du Covid-19 est sans équivalent dans la mémoire des générations présentes. La lecture de cet évènement donnera à nos petits-enfants un accès privilégié à ce qu'étaient nos sociétés en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Cette pandémie leur permettra de radiographier notre société, d'en saisir certaines des impasses et des promesses.



# CHOISIR

## Que diront nos petits-enfants de la crise ?

En 2020, un virus – le « SARS-COV-2 » (mieux connu sous le nom de Covid-19 ou Coronavirus) – bouleversa le monde. Apparu aux alentours du 17 novembre 2019, à Wuhan, métropole chinoise de près de 9 millions d'habitants, ce virus provoquait le développement d'une maladie infectieuse et contagieuse, parfois létale chez les personnes les plus fragiles et les plus âgées. Si la recherche avait établi, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les liens entre l'émergence de ce type de maladies et la destruction de la biodiversité et de l'environnement, c'est la fulgurance de sa propagation à travers le monde qui frappa les esprits. En quelques mois, transportée par l'hypermobilité et l'interdépendance qui caractérisaient cette époque, cette épidémie devint une pandémie mondiale et provoqua une crise sanitaire globale. Les conséquences politiques, sociales, culturelles et économiques furent d'une portée si profonde et complexe qu'elles ne purent être mesurées avec précision que des années plus tard.

Stupéfaits de l'impact de la pandémie, nos petits-enfants tenteront de comprendre l'origine d'une telle impréparation face à la crise. Cette dernière agit en effet comme un bain révélateur dans lequel plonger une photographie de la société d'alors pour en comprendre ses vulnérabilités, ses inégalités et ses dysfonctionnements. Nos petits-enfants constateront que trois siècles de modernité industrielle, de croissance matérielle et de grande accélération sociale avaient rempli l'esprit de ces générations d'un sentiment de distance et de puissance à l'égard de la nature : une attitude fort étrangère à la capacité qu'ont toujours eue les sociétés humaines de « vivre avec » le risque, notamment sanitaire.

Seule une prise de conscience climatique et environnementale, entamée quelques décennies avant la crise du Covid-19, avait commencé à freiner cette volonté destructrice de maîtrise. À l'époque, le sens commun n'avait pas intégré la nécessaire coexistence avec le monde non-humain : il se contentait de le dominer avec l'appui de la technique et de l'ingéniosité humaine. Il n'était pas étonnant dès lors qu'après une première phase de déni face à l'irruption de la pandémie, le premier réflexe de la majorité des dirigeants fut de vouloir « faire la guerre » au virus. Rassurante face à l'inconnu, cette approche était le réflexe adopté dans les heures difficiles à cette époque. Tétanisés par le nombre de personnes contaminées et par la crise sociale qui s'ensuivit, tou.te.s furent forcé.e.s de constater la vulnérabilité des systèmes en place. Ce constat fut d'autant plus frappant dans les pays dits développés, en particulier les sociétés européennes, obnubilés par l'économique et le matériel. Le modèle de la mondialisation économique et financière que d'aucun pensait incontournable se fissura sous l'effet de la pandémie. Les métiers et les services essentiels à la survie d'une société avaient été invisibilisés pendant trop longtemps. Face à la propagation

« CETTE EXPÉRIENCE RÉVÉLA ÉGALEMENT LA PROFONDEUR ET LA MULTIPlicité DES INÉGALITÉS DE CE DÉBUT DE SIÈCLE. »

du virus, comme face aux risques climatiques et environnementaux, ces sociétés avaient montré leur impuissance à agir, comme figées devant des

phénomènes inéluctables et enfermées dans leur court-termisme.

Cette prise de conscience soudaine et globale culmina au moment où des centaines de millions de personnes furent confinées chez elles. Ce confinement provoqua non seulement un arrêt de la machine économique mais constitua, plus fondamentalement, une expérience traumatisante mettant les citoyen.ne.s face à leur vulnérabilité et à leur interdépendance. Cette expérience révéla également la profondeur et la multiplicité des inégalités de ce début de siècle. La mondialisation économique avait conduit des décennies durant à l'aggravation des inégalités sociales mais cette crise et ses conséquences agirent comme un amplificateur et un multiplicateur des inégalités : intergénérationnelles, de genre, de logement, de conditions de salubrité, d'éducation, de santé et tant d'autres furent éclairées d'une lumière crue.

**“Dans les faits, les politiques menées entendaient s'accommorder de la misère plutôt que de l'éradiquer.”**

La crise et le confinement provoquèrent beaucoup de souffrances. Les personnes âgées furent touchées de plein fouet par la maladie et par les mesures d'isolement social qui s'imposèrent à elles. À leur vulnérabilité face au virus et à l'anxiété d'en être victime, s'est ajoutée la souffrance d'être séparé longtemps de ses proches, voire, dans certains contextes, de tout contact humain.

L'impact de la crise a suscité une remise à plat complète des politiques publiques relatives aux personnes âgées en Belgique et dans les pays dits développés. Le choix des décennies précédentes d'un hébergement collectif des personnes âgées dans des maisons de repos – et l'isolement qu'il entraîne – fut remis en cause au profit d'un renforcement de l'aide au maintien à domicile et du développement de logements communautaires.

S'ils.elles ne furent pas aussi directement touché.e.s par le virus, les enfants et les jeunes – en particulier dans les milieux populaires – vécurent difficilement cette crise. Le confinement, la limitation du lien social, celui d'avec les proches, l'école, les copines et les copains ont fait de cette crise un moment difficile pour beaucoup d'enfants et, de manière générale, pour cette jeune génération qui, en l'espace de quelques années, avait subi les effets d'une crise économique interminable et d'une période noire d'attaques terroristes dont les pays européens venaient à peine de sortir.

Les femmes subirent particulièrement les effets de la crise du Covid-19 : explosion des violences intrafamiliales, surcroît de la charge domestique et occupation massive des métiers les plus exposés, ces jobs essentiels mais « invisibles » et mal rémunérés.

Ce sont les publics les plus fragiles, parmi lesquels les sans-abris et les personnes migrantes, qui furent frappés le plus durement par la crise sanitaire et le confinement, en raison de leur invisibilité et de leurs conditions de vie. Cette crise soulignait l'absence de réponses structurelles à destination de ces personnes. Dans les faits, les politiques menées entendaient s'accommorder de la misère plutôt que de l'éradiquer et de ramener ces groupes dans le tissu social.

Enfin, les indépendant.e.s, les artisans, les PME, l'Horeca, les acteur.rices du secteur culturel

# LA SUITE...

furent frappé.e.s par le tsunami économique et social qu'entraîna la crise. Il apparut dès lors rapidement que c'est vers ces publics et secteurs quel l'État devait brandir un puissant bouclier social et déployer des plans massifs de redéploiement.

La pandémie frappait nos sociétés dans un contexte où les systèmes de soins de santé et de sécurité sociale étaient fragilisés par des politiques de réductions budgétaires aveugles. C'était, en définitive, un début de siècle où

**« AU-DELÀ DE LEUR VULNÉRABILITÉ, LES SOCIÉTÉS D'ALORS DÉMONTRÈRENT LEURS CAPACITÉS D'ADAPTATION ET DE RÉSILIENCE »**

la souffrance sociale et la pollution de l'air concurrençaient la pandémie dans leur quota de victimes. Un début de siècle où l'Europe venait de connaître une crise économique majeure et où la crise du Covid-19 lui lançait un ultimatum quant à sa survie. Un début de siècle où la démocratie représentative et ses institutions perdaient du crédit aux yeux des citoyen.ne.s. Un début de siècle où l'impréparation et la gestion chaotique de la crise du Covid-19 fragilisèrent encore davantage la confiance citoyenne.

Au niveau international, la pandémie s'étendait sur fond de tensions géopolitiques polarisées par les États-Unis et la Chine. Ces tensions tendaient à marginaliser l'Union européenne et mettaient en regard États « forts » et États du « laissez-faire », discréditant d'autant plus le multilatéralisme et

les solutions diplomatiques et de coopération internationale. De plus, le modèle, prooncé par l'Europe, de gestion « dissuasive » et répressive des flux migratoires avait montré son inefficacité. Dans le même temps, au Sud, on mourait moins du Covid-19 que de la malaria, de la malnutrition ou encore du changement climatique. Toutefois, les conséquences socio-économiques de la crise frappèrent de plein fouet des sociétés déjà fragiles. Le Covid-19 mettait en lumière l'étendue de nos interdépendances planétaires et allait signer la double peine d'un manque total de solidarité : à l'heure du changement climatique, les pays du Sud étaient laissés sans soutien face à un phénomène auquel ils n'avaient que marginalement contribué ; à l'heure de la pandémie, leurs importateurs, qui réclamaient auparavant une ouverture totale, allaient fermer les robinets des commandes commerciales et du tourisme international.

Au-delà de leur vulnérabilité, les sociétés d'alors démontrèrent leurs capacités d'adaptation et de résilience. Là où quelques semaines auparavant semblaient encore régner l'individualisme, le consumérisme et la concurrence à tout crin, les citoyen.ne.s applaudissaient aux balcons pour soutenir les métiers essentiels et s'investissaient dans des initiatives locales solidaires. De même, le confinement permit de trier le prioritaire du secondaire, de mieux déceler ce qui rend la vie plus agréable : le lien social avec ses proches, ses voisins, ses collègues, l'accès à l'éducation et à la culture. Nos petits-enfants apprendront à l'école que c'est de cette époque que date l'hommage rendu aux soignant.e.s et aux travailleur.euse.s sociaux.ales, à tous les métiers essentiels lors de la journée internationale de la santé. Ils.elles souligneront, sans naïveté, les nombreuses initiatives de solidarité et d'entraide, mais aussi la lucidité de leurs aïeux dans l'adversité : le choix de la vie et des gens plutôt que le choix des chiffres.

## TROIS HORIZONS POUR LE MONDE APRÈS COVID-19

Une période fondatrice s'ouvrit dans l'immédiat après-crise qui entraîna de nombreux débats politiques et de société. Il ne s'agissait pas seulement d'échanger, mais aussi de définir l'horizon politique de sortie de crise. La question n'était cependant pas évidente pour tout le monde. Entre celles et ceux qui souffraient ou vivaient l'anxiété d'un avenir incertain et d'autres enclin.e.s à se raccrocher rapidement au train économique de la survie financière, comment savoir si demain devait et pouvait se révéler différent ? Comment se laisser porter par l'envie d'un « vivre autrement » quand les difficultés du présent s'amoncelaient ? À l'époque, trois grandes alternatives émergeaient : la parenthèse, le retour en arrière, et le tournant.

### La parenthèse

La « parenthèse » rassemblait des forces très hétéroclites autour d'un agenda politique de continuité et d'accélération. Selon ses défenseurs, la pandémie, comme d'autres auparavant, était une fatalité. C'était une parenthèse qui ne devait nullement remettre en cause les choix technologiques et économiques des dernières décennies, ni le rôle de l'État, que celui-ci soit acquis à la cause du marché ou qu'il soit protecteur d'un compromis social hérité du XXe siècle. Leur raisonnement était solidement ancré dans l'ordre établi : le système existant n'avait-il pas permis de faire sortir des millions de personnes de la pauvreté, d'allonger l'espérance de vie, de garantir le progrès matériel ? D'après certains tenants de la « parenthèse », la mondialisation économique avait amené des progrès technologiques évidents et permis à nos sociétés de « tenir le coup » pendant la crise sanitaire. Beaucoup opposaient

au débat et à la réflexion sur la crise la nécessité de relancer immédiatement la machine économique pour rattraper le retard pris pendant la crise sanitaire. Quelques adaptations à la marge étaient bien évoquées – satisfaisant des sensibilités ici à la santé et là à la gestion des stocks stratégiques – mais il fallait rapidement et avant tout se remettre au travail pour rattraper le retard pris durant la crise. La relance de la production ne pouvait souffrir de normes environnementales et sociales qui la freineraient. Le Green Deal européen et l'Accord de Paris devraient être, au mieux, postposés. Comme lors de la crise de 2008, la « parenthèse » tenait un discours de continuité, de retour à la croissance et de progrès matériel. L'enjeu était que tout reprenne comme avant, voire plus vite et plus fort.

## Le retour en arrière

Forts des succès national-populistes en Europe et aux États-Unis fin des années 2010, les tenants du « retour en arrière » voyaient dans la crise du Covid-19 la confirmation de leur credo antilibéral et conservateur. La crise était perçue comme la preuve que le système s'écroulait sous le poids de son ouverture politique et culturelle. Ses partisans faisaient l'éloge de la frontière et du peuple préservé des personnes migrantes. Le coup d'arrêt imposé à la mondialisation par la crise sanitaire et le confinement ne fournissaient-ils pas l'image la plus parlante de la nécessité d'un repli sur soi ? Ne fallait-il pas un arbitrage plus sévère entre liberté et sécurité en faveur de cette dernière ? Et celle-ci n'impliquait-elle pas un État fort, (sur)veillant et (uni)formateur ? L'avenir ne passait-il pas par une renaissance de

la nation et de son patrimoine ? Les partisans de cette vision engrangeaient également des points auprès des éco-conservateurs friands d'une lutte contre le changement climatique qui passe par la défense du terroir, du nucléaire et du « peuple autochtone », avec ses frontières hermétiques, y compris aux détresses humaines. L'angoisse légitime d'une partie de la population face à la pandémie et à ses conséquences hors normes pouvaient être instrumentalisées pour alimenter une politique de rejet, avec ses boucs émissaires traditionnels : l'immigration, la diversité culturelle, le féminisme, les LGBTQIA+, les élites et l'Europe. Pour diluer ou carrément noyer cette dernière, il s'agissait de tirer profit de l'incapacité de l'Union européenne à concrétiser l'unité et la solidarité.

## Le tournant

Les partisans du « tournant » voyaient dans cette crise l'occasion d'accélérer les transitions. Il fallait tirer toutes les leçons de la crise et rompre avec les recettes qui n'ont pas su nous protéger contre la pandémie et ses conséquences sanitaires, sociales et économiques. La crise créait une ouverture pour redéployer les énergies vers un lendemain plus durable, plus juste et plus épanouissant. L'arrêt de l'économie et de la mondialisation avaient fait ressortir les capacités de résilience et les solidarités invisibilisées de nos sociétés. La crise avait aussi mis en lumière les métiers essentiels, le besoin d'une nouvelle solidarité intergénérationnelle, le besoin d'une relocalisation économique créatrice d'emplois, la mutation nécessaire du rôle de l'État social-écologique protecteur et visionnaire, et surtout la priorité à donner à la santé, à l'environnement, à l'éducation et à la culture. Les partisans du tournant voulaient démontrer que les solidarités et la résilience de la société face au virus pouvaient permettre de faire

face aux menaces du dérèglement climatique et de perte de biodiversité. Cette vision pariait sur la capacité d'apprentissage de la société et l'approfondissement de la démocratie. Cette alternative posait une lecture simple : la santé de l'humain et la santé de la nature sont les deux faces d'une même pièce, préserver notre santé et notre bien-être passe par le soin de notre planète, et réciproquement. C'est dans cet esprit qu'ils proposèrent un nouveau contrat social-écologique à la société de l'après Covid-19.

Ce nouveau contrat permettait d'ouvrir de nouveaux chemins politiques vers une société plus résiliente et plus solidaire. Il se présentait comme un accélérateur des transitions. L'alternative du « tournant » se présentait comme une vision forte, cohérente et entraînante, portée dans le cadre d'une grande alliance, seule à même de contrer les forces de la « parenthèse » et du « retour en arrière ».



# LES MARQUEURS DE LA CRISE DU COVID-19

La crise du Covid-19 a bouleversé nos vies de manière aussi inattendue que profonde. Elle aura un impact durable sur les citoyen.ne.s et la société : elle affectera les rapports à soi, à autrui, à la nature, aux communautés et aux institutions. Quand la crise sanitaire se sera retirée, que restera-t-il ? Quelles traces durables la crise du Covid-19 laissera-t-elle ? Quels sont les changements à venir et à soutenir ? C'est au regard des grands marqueurs de la crise, de ce qui pourrait et devrait changer, que nous devons développer nos propositions politiques. Notre propos n'est pas de prévoir le jour d'« après », mais de le préparer, de le construire. Ensemble

## Le virus et notre rapport au vivant

Ces dernières décennies – et de manière exacerbée –, Ces dernières décennies – et de manière exacerbée – notre rapport à la nature et au vivant oppose deux tendances : l'une porte l'étandard des théories transhumanistes tandis que l'autre en appelle à une prise de conscience environnementale plus forte. Au-delà de la seule question climatique qui oppose les extracteurs fossiles à la Trump à la génération Greta, le premier camp accentue le rapport de domination technique, ou plus précisément de la rationalité humaine, sur la nature et tout le vivant non-humain. L'autre vise à rééquilibrer notre rapport à la nature dans une logique de coexistence plus respectueuse des vivants sous toutes leurs formes.

L'intrusion de la pandémie dans nos vies intimes et collectives expose de manière flagrante et aux yeux de tou.te.s les limites du mythe de la maîtrise humaine sur la nature et le vivant. L'idée que nous nous faisions de nos savoirs sur le monde et de ses phénomènes en est altérée. À l'image des scientifiques sur les plateaux télévisés répondant « je ne sais pas » aux questions des journalistes. À l'image d'une société incrédule devant l'absence d'un vaccin, incapable de maîtriser ce phénomène biologique qu'est le Covid-19. Nos sociétés doivent pouvoir tirer les enseignements de la pandémie et saisir l'opportunité de redéfinir notre rapport à la nature et au vivant dans le sens d'une coexistence plus équilibrée.

L'illusion de la maîtrise technique – ou tout simplement son horizon – déforce nos capacités en tant que société d'agir sur les enjeux climatiques et de biodiversité. La crise actuelle nous éclaire en ce sens sur ces deux autres crises majeures. La menace qu'elles font peser est bien plus grande que celle d'une pandémie mais moins visible et plus distante car différée dans le temps. Néanmoins, la crise sanitaire a montré que nous étions collectivement, et de manière relativement unanime, capables d'entreprendre ce qui est nécessaire pour préserver des vies. Les pouvoirs publics n'ont en effet pas hésité, même si parfois tardivement, à imposer des mesures exceptionnelles pour lutter contre le Covid-19.

À la sortie de la crise, le débat offrira plus de place aux facteurs structurels ayant conduit à cette pandémie et à sa diffusion. Une série d'études pointent d'ores et déjà la dégradation des écosystèmes comme facteur expliquant l'apparition croissante de ce type de virus. La déforestation, l'intensification de l'agriculture, la réduction des habitats naturels et la pression sur la biodiversité, toutes fragilisent le bouclier naturel qui nous protège contre leur transmission. D'autres études encore portent sur les liens entre la maladie et la pollution de l'air

qui renforce le risque de développer des complications respiratoires. La conversation publique autour de ces liens prendra une place plus importante lorsqu'il s'agira de faire le bilan et de se prémunir contre la prochaine épidémie. Ces liens avec la dégradation des écosystèmes réduiront au fil du temps la part accordée à la fatalité dans l'explication de cette crise. Ils montreront également que si nous ne nous attaquons pas à ces causes, nous subirons d'autres pandémies, potentiellement aussi violentes si pas plus.

## La centralité affirmée de la santé

En Belgique, comme dans la majorité des pays d'Europe, la santé est une préoccupation importante des citoyen.ne.s. La crise sanitaire actuelle va probablement renforcer cette préoccupation.

L'expérience de la pandémie aura tout d'abord des effets sur le rapport des citoyen.ne.s à leur santé et à celle de leurs proches. Plus que jamais, la santé sera le bien le plus précieux. À ce titre, la crise devra favoriser la prise de conscience croissante des liens entre la santé et l'environnement, notamment à travers la question importante de l'alimentation. De manière générale, la pandémie et l'expérience vécue rendront sans doute les citoyen.ne.s plus alertes et intéressé.e.s par les propositions politiques liées à la santé environnementale.

La crise sanitaire du Covid-19 renforcera aussi l'attachement des Belges à leur système de soins de santé. Toutefois, cette crise aura souligné les conséquences concrètes des politiques menées depuis des années en matière de système de soins de santé et de santé publique : sous-financement chronique, vision très centrée sur l'hôpital au détriment de la prévention, de la promotion de la santé et des acteurs de première ligne. Cette évolution participe d'une tendance plus globale des politiques publiques à se focaliser sur les malades plutôt que sur les malades et sur les déterminants de la santé.

Enfin, au-delà de la préoccupation autour de la santé et des politiques qui la régissent se trouvent les héroïnes et les héros de cette crise sanitaire : le personnel médical, soignant, de la prévention et de l'accompagnement mais aussi le personnel de nettoyage et de cuisine, les caissières, les éboueurs et tant d'autres. La crise actuelle aura fait rejaillir avec force le caractère essentiel de ces métiers trop longtemps « invisibilisés » et déconsidérés dans nos sociétés. Elle aura aussi mis en évidence les conditions matérielles et salariales précaires dans lesquelles ces métiers sont aujourd'hui exercés, majoritairement par des femmes et régulièrement par

des personnes issues de l'immigration. La mise sous projecteurs de ces héroïnes et de ces héros – à l'opposé des images véhiculées ces dernières décennies de héros patrons, businessmen ou encore traders – restera une trace importante de la crise.

Quand cette crise sera derrière nous demeurera la nécessité de renforcer notre système de soins de santé pour qu'il soit mieux financé et pourvu en personnel valorisé. Des débats importants auront lieu sur la place du « care », de la proximité, et des acteurs de première ligne dans la discussion générale sur l'avenir de la santé et des soins de santé. Le secteur de la santé ne sera plus le même dans le « jour d'après ».

## Les inégalités profondes exposées

La crise du Covid-19 a touché tout le monde mais nous n'avons pas été tous égaux face à elle. La crise sanitaire a révélé de profondes et multiples inégalités qui soutiennent nos sociétés, bien au-delà des seules inégalités de revenus. Les inégalités de genre, d'accès à l'éducation, d'habitat, de génération, d'accès à l'espace public et aux services de base ont non seulement amplifié l'impact sanitaire de la crise sur certains publics mais elles ont également montré l'inefficacité structurelle des politiques sociales dans de nombreux domaines.

Ces inégalités multiples et connectées sont un facteur de souffrance et de vulnérabilité pour les personnes qui les subissent. Elles fragilisent de manière considérable la cohésion de nos sociétés et leurs capacités à faire face aux risques sanitaires, environnementaux et climatiques. En effet, notre régime d'inégalités amplifiera l'impact des prochaines crises. C'est la raison pour laquelle le « bouclier social » auquel appellent les écologistes est à la fois individuel et collectif : il doit permettre aux personnes les plus vulnérables d'avoir accès aux conditions matérielles d'une vie digne mais il vise également à armer la société contre la menace posée par l'élargissement de la fracture sociale.

Pendant la crise, des mesures ont été prises pour pallier les situations de vulnérabilité exacerbée provenant de ces inégalités. Certaines d'entre elles devront être prolongées et intégrer de nouveaux dispositifs de protection sociale. Plus fondamentalement, un changement de paradigme devra avoir lieu en matière de politiques sociales : il s'agira de passer de politiques qui s'accommodent des vulnérabilités et de la précarité structurelle pour en atténuer les effets à des politiques ambitieuses d'éradication de la pauvreté et d'émancipation de chacun.e.

L'amplification des inégalités par la crise sanitaire aura souligné l'inadéquation de certains pans de notre système de sécurité sociale avec les réalités de la société du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette inadéquation expose des groupes qui passent entre les mailles du filet social. Le droit passerelle pour les indépendants et le chômage temporaire ont permis de limiter le choc de la crise pour beaucoup de citoyen.ne.s. Toutefois, notre système de protection sociale n'a pas su protéger les artistes, les étudiant.e.s du supérieur, les sans-papiers, les travailleuses et les travailleurs du sexe, ni les indépendant.e.s, les personnes occupées par des flexijobs ou par des prestations via titres-services. Ces groupes ont payé le prix fort de la crise sociale du Covid-19 en passant entre les mailles de notre système de protection sociale. Sans un approfondissement de la protection sociale – notamment à travers l'ajout d'un sixième pilier construit autour du revenu de base – nous basculerons dans une société où un nombre croissant de personnes placeront leur espoir d'une vie meilleure non plus sur la solidarité mais sur la charité.

## L'insatiable envie de s'éduquer et de découvrir

Dans notre société, l'éducation et la culture jouent un rôle d'émancipation, d'ouverture et de socialisation. Ce rôle essentiel, la crise du Covid-19 est venue l'enrayer.

La suspension des cours et d'une part importante de l'offre culturelle nous ont collectivement montré la place centrale qu'occupent l'école et la culture dans nos vies. Cette prise de conscience peut être exploitée pour redonner confiance en l'intérêt général d'une école équitable et émancipatrice et d'une politique qui encourage le développement de la culture et des arts et la réalisation des droits culturels pour tou.te.s.

La fermeture prolongée des écoles a eu un impact majeur sur les enfants et les familles, en particulier dans les milieux les plus précarisés. Elle a privé une grande majorité des enfants de l'apprentissage des savoirs, mais également d'un espace de socialisation, de découverte et de jeu essentiels à l'épanouissement et à la construction de soi. Elle a également été une source d'anxiété dans les foyers qui ne disposent pas d'un espace vital suffisant pour permettre aux enfants de jouer et le cas échéant aux parents de travailler. Face à cette situation, l'école a dû accélérer sa transition numérique sans nécessairement s'assurer qu'elle soit juste, c'est-à-dire qu'elle compense le niveau d'équipement et de maîtrise des outils informatiques très variables entre les familles et les écoles. Ainsi, cette situation a révélé et amplifié les inégalités scolaires.

L'impact de la crise sur l'enseignement concerne également les enseignant.e.s et la manière d'enseigner qui sera transformée par la crise. Il y a là une opportunité pour s'orienter vers des dispositifs pédagogiques originaux, où l'élève est davantage acteur de son savoir et trouve dans son expérience et son environnement ses propres outils de compréhension. En réalité, nos sociétés ont partiellement désapris à vivre avec l'existence de risques naturels et sanitaires, ce que les générations actuelles et à venir devront partiellement intégrer. L'expérience collective de la crise du Covid-19 doit permettre à l'école de se donner pour mission de favoriser la résilience chez l'élève, d'enseigner la confiance et la solidarité, et, dans l'immédiat, de lui permettre d'évacuer l'anxiété et l'angoisse accumulées durant cette période.

Les travailleurs et travailleuses du secteur culturel et les artistes ont de leur côté été frappés de plein fouet et pour une longue période par les conséquences de la crise. L'expérience de l'absence de culture a été vécue comme un désenchantement douloureux pour un grand nombre de citoyen.ne.s. Une vie sans spectacles, sans sortie au cinéma, sans théâtre, sans exposition, sans manifestation artistique est une vie appauvrie. Ainsi, le confinement demeurera longtemps une expérience marquante qui doit nous amener, non seulement à donner à ce secteur et aux personnes qui le font vivre les moyens d'un nouveau départ, mais aussi à repenser nos rapports à la culture, à la créativité et à nos loisirs. Nous devrons intégrer la nouvelle donne numérique pour qu'elle serve à renforcer l'accessibilité à des contenus culturels de qualité qui valorisent les artistes et les créatrices et créateurs. Plus fondamentalement, nous voyons avec la crise la nécessité d'accélérer la réalisation des droits culturels pour tou.te.s et renforcer l'exception culturelle afin de valoriser et de privilégier nos savoirs et nos talents proches.

## La désacralisation de la mondialisation et de la finance

La décision de mettre à l'arrêt des pans entiers de l'économie pour sauver des vies est inédite. Elle n'a d'ailleurs pas fait l'objet de controverses mais d'un assentiment citoyen fort. Nos sociétés ont su, parce que c'était nécessaire, faire passer l'humain avant les intérêts financiers. C'est un fait historique majeur qui ouvre une brèche dans l'imaginaire politique dominant.

Durant la crise sanitaire, les épisodes de pénurie de masques, de tests, de matériel médical de première nécessité ou encore de respirateurs ont offert aux yeux de tou.te.s une illustration éclairante des faillites du modèle existant basé sur le just-in-time, la délocalisation et la financiarisation des chaînes de valeur. Il y aura dans

l'après Covid-19 un recadrage de la mondialisation ainsi qu'une relocalisation de certains secteurs stratégiques. Cette dynamique de relocalisation doit être complétée par une dé-financiarisation plus profonde de notre système économique. C'est en effet ce carcan du court-termisme et de la spéculation financière qui nous a tant exposés aux graves pénuries de matériels de protection. La notion de relocalisation bénéficie désormais d'une meilleure compréhension et d'une plus grande adhésion de la population. L'évidence du modèle de la mondialisation néolibérale et les logiques de financiarisation à outrance de l'économie ressortent fortement affaiblis de cette crise. Cela change considérablement les termes du débat politique autour des questions financières, économiques et commerciales. Ainsi, le débat politique ne tournera plus autour de la question « faut-il ou non relocaliser ? » mais portera sur la question de savoir quels sont les biens et les services qu'il s'agit de produire et consommer au plus près de chez nous. Quels sont les secteurs stratégiques qu'il s'agit de relocaliser et à quel(s) niveau(x) ? Les écologistes ont des réponses claires et crédibles à apporter à ces questions. Il va de soi que l'Europe est une pièce essentielle dans cette réflexion. Dans ce contexte, le secteur de l'alimentation est central parce qu'il fait le lien entre santé, environnement et relocalisation, lien qui sera d'autant plus mis en exergue comme axe stratégique pour le projet écologiste.

## Notre rapport au travail

La crise du Covid-19 a eu un impact important sur notre rapport au travail. Le recours massif au télétravail nous a forcés à revoir notre organisation du travail, parfois dans un contexte de pression importante liée à la situation familiale et/ou à la configuration du logement. Il a également souligné une division importante du monde du travail entre ceux.celles qui peuvent télétravailler et celles.ceux pour qui ce n'est pas possible vu la nature de leurs métiers. La crise a mis en lumière ces deux mondes séparés qui parfois traversent une même entreprise. En lien, la crise du Covid-19 a également permis d'éclairer la notion d'utilité sociale et de mieux distinguer l'essentiel de l'accessoire dans le monde du travail. Les métiers exposés comme ceux du personnel soignant et les professions qui ont permis à la société de tenir se sont révélés aussi indispensables qu'ils sont souvent déconsidérés, mal-payés et en proie à des conditions de travail difficiles. Il est apparu de manière plus flagrante qu'il existait un décalage entre, d'une part, la valeur et l'utilité sociales des métiers, et d'autre part, leur valorisation salariale. Ce décalage ne se justifie par aucun principe ni aucun logique économique.

## Nouveaux enjeux, nouvel État

## De la démocratie en Belgique

En Europe, et cela depuis plus de 200 ans, l'État est central en temps de crise. Il assure un rôle de protection des citoyen.ne.s et de régulation des acteurs, notamment sur le plan économique. La crise du Covid-19 ne déroge pas à la règle mais la nature des enjeux à venir et leur caractère exogène et international fera évoluer le rôle et l'essence de l'intervention de l'État.

En Belgique, l'État fédéral, les entités fédérées et les communes se sont mobilisés pour limiter le choc de la crise sur la population et pour assurer les services publics de base, inclus l'accès aux soins de santé. De cette crise, l'État sortira néanmoins avec un statut ambigu. Sur le plan socio-économique, la crise a montré la nécessité de l'intervention de l'État. Des pans sectoriels entiers se sont révélés peu résilients et ont demandé des aides d'urgence : tourisme, médias, culture, Horeca, sports, transports. Ces interventions ont été soutenues voire promues y compris par celles et ceux qui n'ont de cesse depuis des années d'en appeler au retrait économique de l'État. Toutefois, sur le plan de la gestion sanitaire, l'État ne sortira pas renforcé dans son rôle de gestionnaire. Aux yeux de la population, il n'a pas su anticiper ni gérer les nouveaux risques sanitaires qui nécessitent une prise en compte plus fine des facteurs environnementaux et humains. L'image d'une impréparation totale – dont la question de l'approvisionnement en masques et des tests – restera un des marqueurs forts de la crise.

C'est dans ce contexte que beaucoup de Belges ont découvert l'existence de neuf ministres de la santé. Au travers de cette préoccupation pour la santé, à la fois intime et urgente, ils.elles ont pris connaissance d'un pan de la réalité institutionnelle de notre pays, réalité qui leur est apparue au mieux incompréhensible, au pire inacceptable. Partant de ce constat, l'idée d'une réforme de l'État, qui apparaissait lointaine et théorique, devient plus concrète pour beaucoup.

Toutes les démocraties européennes ont été mises sous pression par les mesures exceptionnelles prises pour lutter contre la propagation du virus. La gestion de la crise a nécessité la suspension de libertés aussi fondamentales que celle de se déplacer librement ou de se retrouver entre ami.e.s. Elle a également eu un impact important sur le fonctionnement de notre système démocratique, notamment avec la suspension relative du contrôle parlementaire et la montée en puissance de l'exécutif via les pouvoirs spéciaux. L'émergence de nouveaux risques sanitaires, climatiques et environnementaux pourrait entraîner un recours plus fréquent à de telles dispositions. Or, il importe de s'en prémunir : la gestion de crise ne doit pas rimer avec une suspension de la démocratie et des libertés fondamentales, creusant un peu plus le fossé entre la population et les institutions.

La place des scientifiques dans le débat public et leur implication dans la décision politique est également un élément majeur de cette crise. En Belgique, les citoyen.ne.s se sont habitué.e.s à voir et entendre des scientifiques sur les plateaux de télévision et dans des conférences de presse quotidiennes, à lire des articles pour comprendre à quoi nous étions confrontés et ce à quoi il fallait s'attendre. Le discours et les débats scientifiques ont pris une place importante dans la conversation publique. Les controverses scientifiques sur les stratégies liées au traitement contre le virus, au port du masque et au déconfinement ont montré qu'il y avait des avis scientifiques divergents et surtout des questions pour lesquelles, à ce jour, la science n'avait pas de réponse. La place plus visible des scientifiques dans les mécanismes de prise de décision politique

est une évolution positive démocratiquement et en termes de gouvernance, dès qu'elle ne se mue pas en « gouvernement des expert.e.s ». Dans leur lutte contre le dérèglement climatique et la crise de la biodiversité, les scientifiques doivent être une partie prenante des débats politiques.

## À la recherche de l'Europe et du multilatéralisme perdus

La crise du Covid-19 est survenue dans un contexte géopolitique troublé et de multi-polarisation. Là où une coopération internationale forte et solidaire s'est mise en place entre scientifiques de tous les pays pendant la crise du Covid-19 et là où la science pointe vers une nécessaire gouvernance internationale des enjeux sanitaires globaux, le multilatéralisme est plus que jamais mis en difficulté et en doute. À l'heure où notre interdépendance est maximale – entre sociétés humaines et vis-à-vis du monde vivant dans son ensemble – les mécanismes tangibles de solidarité et de coopération, voire souvent simplement de coordination, auront été les absents de la gestion de cette pandémie.

La crise du Covid-19 aura donc des conséquences géopolitiques importantes, hors et à l'intérieur de l'Union européenne. En mettant en évidence le caractère continental et non différencié du risque sanitaire, la pandémie démontre la nécessité d'une meilleure coordination de la gestion des risques et donc d'une Europe qui protège. Au-delà de la gestion sanitaire uniquement, la crise aura démontré que le manque d'Europe et de solidarité européenne coûte cher en vies humaines et socialement. Bien plus que lors de la crise financière et de la crise de la dette de ces dernières années, l'Europe fait face à un moment pivot de son histoire. À court comme à long terme, seul un surcroît de solidarité intra-européenne et de leadership pour relancer la dynamique multilatérale peut répondre aux enjeux de manière pertinente et ambitieuse. L'Union européenne de l'après Covid-19 sera également sociale et solidaire ou elle ne sera plus.



# 3 FAIRE LE CHOIX D'UN TOURNANT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE



La société de l'après-Covid doit être différente de celle qui l'a précédée. Pour les écologistes, la séparation entre le jour d'avant et le jour d'après doit être claire et forte. Ce n'est pas une prédiction ou un souhait. C'est une volonté et un engagement. Cette résolution est aussi forte que lucide. Nous sommes conscients de l'importance des forces qui œuvrent à rétablir le monde tel qu'il était avant la crise, voyant en celle-ci une parenthèse à refermer, un accident de parcours. Nous sommes également conscients qu'à l'exact opposé de notre projet, les défenseurs du repli sur soi fourbissent leurs armes pour tirer profit de la crise, de la souffrance et de la colère des citoyen.ne.s et pour organiser le grand retour en arrière de notre société.

Pour infléchir le cours des choses, avec d'autres acteurs situés en dehors du petit monde politique, les écologistes font le choix du tournant social-écologique. Il ne s'agit pas d'un plan de relance qui consisterait à rétablir les paramètres du monde d'avant quitte à les faire évoluer à la marge, mais de poser les jalons d'un redéploiement fondamental de notre société, à l'instar de la refondation survenue après la Seconde Guerre mondiale.

La période de la sortie de crise constitue un carrefour décisif pour l'avenir de notre société et de notre pays. En effet, tout ce qui sera entrepris ou non dans les prochains mois aura des conséquences déterminantes sur notre société pour les prochaines décennies. Les écologistes veulent opérer un tournant vers un nouveau contrat social-écologique pour la Belgique dans l'objectif d'accélérer la transition écologique et solidaire en tirant toutes les leçons de la crise. Il vise à redéployer – et non pas relancer – la Belgique sur des bases nouvelles : plus protectrices, plus durables, plus justes, plus prospères, plus émancipatrices et plus démocratiques.

## Les principes du nouveau contrat social-écologique pour la Belgique

Ce nouveau contrat social-écologique comprend une série de propositions concrètes, elles-mêmes guidées par les principes suivants :

### PRINCIPE 1 : se protéger contre les risques sanitaires, environnementaux et climatiques

Le Covid-19 est la quatrième émergence d'épidémie de SARS en moins de 20 ans. Cette crise augure du régime de nouveaux risques auxquels nos sociétés seront de plus en plus confrontées au XXI<sup>e</sup> siècle si elles ne changent pas. En effet, le modèle économique actuel et la destruction des écosystèmes qu'il provoque créent les conditions des pandémies de demain. Le réchauffement climatique, l'acidification des océans, la déforestation et les différentes formes de pollution de l'air et des sols agissent comme des multiplicateurs et amplificateurs de risques sanitaires. Ainsi, la nature des risques a fondamentalement évolué : ce ne sont plus uniquement la vieillesse, la maladie, le chômage ou la pauvreté, mais également les pollutions, les canicules, les inondations et les autres phénomènes climatiques qui affectent dramatiquement la vie des personnes.

La meilleure assurance contre ces nouveaux risques, c'est la lutte contre le dérèglement climatique et la lutte contre la perte de biodiversité. Sans une accélération de la transition écologique, nos sociétés seront exposées à des risques croissants qui frapperont de plein fouet les plus vulnérables et augmenteront les inégalités.

S'il est indispensable de changer de système économique, il est également impératif de pouvoir dès à présent mieux anticiper et se protéger face à ces nouveaux risques. Nous ne pouvons plus considérer les phénomènes sanitaires et environnementaux comme des incertitudes ou des fatalités, mais bien comme des risques nouveaux contre lesquels il faut se prémunir en accélérant la transition de notre État et de nos systèmes sociaux vers plus de résilience, et en accélérant la transition écologique pour sauver le climat et la biodiversité dans un esprit de justice sociale.

## **PRINCIPE 2 :** **faire de la santé une priorité incontournable et transversale**

Le contrat social-écologique passe par une réforme du système de soins de santé et une revalorisation du personnel soignant. Une telle réforme doit garantir l'inclusion de tous les acteurs du secteur, des acteurs de la société civile et de citoyen.ne.s. De même, il est primordial que les notions de promotion de la santé, de prévention des pathologies et de gestion des risques sanitaires redeviennent centrales et que soient pris en compte, dès la conception des politiques publiques, les facteurs sociaux et environnementaux mais aussi les inégalités, en tant que déterminants de la santé. Il faut renforcer notre système de soins de santé pour faire face à des pandémies et améliorer ses capacités, sa gouvernance, sa couverture de façon holistique.

La santé environnementale sera au cœur du contrat social-écologique. Il ne s'agit pas seulement de soigner les maladies mais de les prévenir, notamment celles qui trouvent leur source dans le développement des pollutions (air, bruit, eau) et de la nourriture de mauvaise qualité. Le rôle de l'État social-écologique est de pénaliser les grands pollueurs pour protéger la santé des citoyen.ne.s, en particulier les publics les plus précarisés qui subissent plus fortement l'impact des dégradations de l'environnement sur leur santé.

## **PRINCIPE 3 :** **élargir et consolider la protection sociale**

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, les risques sociaux sont indissociables des crises écologiques et des nouveaux risques qu'elles impliquent. Or nos institutions ne disposent pas des dispositifs pour y faire face. De nouvelles formes de protection sociale doivent émerger pour assurer le bien-être de tous et les conditions d'une vie digne pour chacun.e. Parce qu'elles n'entrent pas dans la bonne catégorie, trop de personnes sont écartées des mécanismes de solidarité. L'avènement d'un État social-écologique doit permettre de protéger et réguler : protéger tou.te.s les citoyen.ne.s, en particulier les plus vulnérables, leur santé, leur bien-être, leur sécurité, contre les risques sociaux, sanitaires et environnementaux ; réguler les acteurs économiques, en particulier les plus grands, pour que la finance soit mise au service d'une économie réelle, résiliente, régénératrice, et riche en emplois. Le rôle régulateur de l'État social-écologique vise également à garantir la contribution fiscale de tou.te.s - sans exception - de manière équitable et progressive à la solidarité.

## **PRINCIPE 4 :** **bâtir une Europe verte et protectrice**

Anticiper, se préparer et agir face aux crises sanitaires, climatiques et environnementales et leurs effets ne peut se réaliser au sein d'un seul pays. Ces phénomènes globaux ne reconnaissent pas plus les frontières nationales qu'ils ne reconnaissent les frontières linguistiques. Notre nouveau contrat social-écologique ne peut se décliner uniquement aux niveaux fédéral, régional et communal. L'Europe apparaît comme l'échelon incontournable pour concevoir une nouvelle forme de protection sociale-écologique, anticiper et se préparer aux défis de l'avenir, mais également pour garantir un périmètre de financement réaliste pour la transition et pour échanger les meilleures pratiques et les innovations nécessaires. Enfin, la poursuite d'un modèle de société, alliant des priorités sociales et écologiques, qui puisse se présenter comme une alternative crédible et inspirante ne peut se matérialiser qu'en résonance avec l'action de l'Union européenne, notamment à travers le renforcement du Green Deal.

## **PRINCIPE 5 :** **poser les jalons d'un redéploiement fondamental de l'économie**

La relance de l'économie, entendue comme la restauration du fonctionnement économique et financier d'avant la crise, n'est pas une option pour les écologistes.

L'économie de demain doit garantir une prospérité partagée et durable et non plus seulement la croissance du PIB et la recherche du profit à tout prix. Des secteurs particulièrement vitaux pour nos sociétés, comme la santé et la culture, doivent être protégés et soutenus. Nous voulons passer d'une économie de marché à une économie avec marché, mais aussi avec le non-marchand, les initiatives citoyennes, les communs, l'État et les formes nouvelles de coopération économique.

Le redéploiement de l'économie passe par la définition d'un nouveau tableau de bord socio-économique dont l'objectif, dans l'esprit du contrat social-écologique, est d'orienter la dépense et l'investissement publics vers des secteurs accélérateurs de la transition et permettant la création d'emplois non-délocalisables et de qualité. Ce tableau de bord doit également valoriser les plans de transition juste et accélérer la décarbonation de la finance. L'Accord de Paris et le Green Deal européen constituent le cadre incontournable dans lequel la Belgique doit redéployer son économie.vigueur particulière.

## **PRINCIPE 6 :** **lutter contre toutes les inégalités**

Nos sociétés ne peuvent être soutenables et viables qu'à condition de réduire les multiples inégalités socio-économiques, environnementales, sanitaires, de genre, culturelles et d'éducation qui grèvent l'autonomie et l'émancipation des citoyen.ne.s. La transition de nos sociétés doit être pavée de résolutions et non du sacrifice des plus vulnérables. Le redéploiement économique doit intégrer une redistribution juste et progressive – notamment la reconversion des métiers et compétences pour l'économie de demain – ainsi qu'une reconnaissance des conditions de tou.te.s afin qu'ils.elles puissent en être parties prenantes. Les inégalités d'accès à l'éducation et à l'enseignement de qualité, parce qu'elles sont fondatrices de toutes les autres, doivent être combattues avec une vigueur particulière.

## **PRINCIPE 7 :** **réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes**

La crise a souligné le caractère massif des inégalités subit par les femmes. La surreprésentation des femmes dans les métiers, sous-payés, en première ligne durant la crise ou l'explosion des violences conjugales liées aux mesures de confinement sont les parties émergées de l'iceberg des inégalités de genre. Le monde de demain sera d'autant plus instable et injuste qu'il n'aura pas intégré l'apport économique, social et environnemental du travail des femmes. Le travail au sein de la sphère domestique et pour le soin d'autrui est le plus souvent invisibilisé et précaire. Sa reconnaissance et sa valorisation doivent être des principes fondamentaux pour marquer la césure entre l'avant et l'après

## **PRINCIPE 8 :** **construire une démocratie plus inclusive**

Tout redéploiement durable de nos sociétés doit garantir une démocratie plus inclusive et plus large. La crise du Covid-19 a montré que les initiatives, la créativité et les énergies citoyennes et d'acteurs privés et associatifs augmentaient la résilience et le bien-être de la société. Il est primordial, pour être plus efficace, plus résiliente et plus démocratique, que notre gouvernance fasse l'objet d'un nouvel équilibre entre l'État, le marché et la société civile. De même, la participation citoyenne doit impérativement compléter la représentation citoyenne par les élue.e.s et les institutions dans la donne démocratique de nos sociétés.

## **PRINCIPE 9 :** **accélérer la transition énergétique**

La transformation du secteur de l'énergie, le déploiement massif des énergies propres, renouvelables et, de manière plus globale, la décarbonation de nos économies sont des éléments clés du nouveau contrat social-écologique. Ils nous permettent d'atteindre nos objectifs climatiques, d'améliorer la santé publique, de créer des emplois localisés ici et de réduire la facture des ménages. La rénovation énergétique des bâtiments est de ce point de vue emblématique tant elle nous permet de répondre à la fois aux impératifs environnementaux, sociaux et économiques.

## **PRINCIPE 10 :** **soutenir une transition numérique favorable à la transition social-écologique**

L'articulation soutenable de ces deux transitions est une composante essentielle du nouveau contrat social-écologique. La crise du Covid-19 aura accéléré la percée du numérique dans les pratiques individuelles, culturelles et organisationnelles. Il faut toutefois mettre en avant la nécessité d'une transition numérique démocratique, inclusive et soutenable en garantissant la minimisation de son empreinte écologique, sa contribution à la recherche fondamentale - ainsi qu'à une société de l'open data - et aux innovations écologiques.

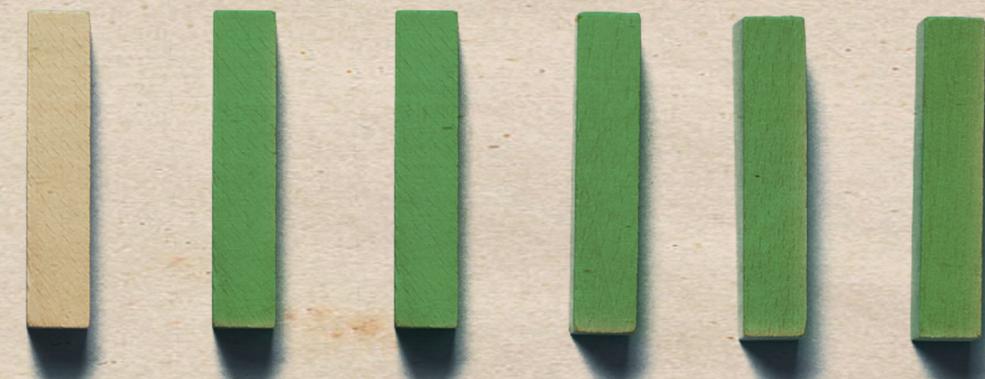


# 5



## 4 LES 5 PILIERS D'UN CONTRAT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE

Ce nouveau contrat social-écologique est un changement de cap que nous voulons concrétiser à travers cinq piliers : une nouvelle alliance santé-environnement, le redéploiement de l'économie, le renforcement de notre système de soins de santé, le déconfinement de notre démocratie et de nos institutions et la transition numérique. Chacun des piliers intègre une série de propositions concrètes qui sont autant de composantes du nouveau contrat social-écologique. Ces propositions gagneront à être enrichies et complétées par l'apport des citoyen.ne.s et de la société civile pour bâtir ensemble le jour d'après.



# PILIER 1 :

## UNE NOUVELLE ALLIANCE SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Notre santé est liée à l'environnement et aux conditions sociales dans lesquelles nous évoluons. Les scientifiques ont largement démontré l'impact du dérèglement climatique et des pollutions sur la santé humaine, en particulier sur celle des personnes les plus vulnérables. La dégradation de l'environnement est toxique pour notre santé. L'Organisation mondiale de la Santé montre que des facteurs de risques environnementaux ont une incidence sur 80 % des maladies régulièrement recensées<sup>1</sup>. La prolifération des cancers est par exemple clairement liée aux produits alimentaires que nous consommons et aux conditions sociales dans lesquelles nous vivons.

L'originalité des écologistes est de privilégier une approche « totale » de la santé : garantir le droit fondamental de jouir d'une meilleure santé suppose d'agir sur les facteurs environnementaux et sociaux qui la conditionnent. C'est en ce sens qu'une nouvelle alliance santé-environnement est au cœur du contrat social-écologique.

Cette nouvelle alliance santé-environnement se fonde sur l'idée que la santé est un bien commun qui doit être géré de manière inclusive en intégrant la parole citoyenne et les expertises scientifiques, associatives et professionnelles. Cette approche globale et inclusive dessine une culture commune du risque permettant d'apprendre à collectivement « vivre avec » le risque.

En définitive, l'approche « totale » de la santé des écologistes implique de voir, dans la protection de l'environnement et dans la lutte contre les inégalités sociales, les politiques de prévention les plus efficaces. La santé ne doit pas seulement être considérée comme un « secteur » ou un « système » mais comme un droit fondamental de tout être humain et un objectif politique transversal à l'ensemble des domaines de l'action publique.

### Priorité : pour un équilibre des rapports entre nature, règne animal, agriculture et humains

La santé de l'humain et la santé de la nature sont les deux faces d'une même pièce. Il est donc indispensable d'agir sur les liens qu'entretient notre santé avec celle des autres êtres vivants et des écosystèmes. La destruction

des habitats naturels et de la biodiversité, provoquée par l'urbanisation ou les élevages intensifs, ainsi que le commerce illégal et légal d'espèces sauvages, accélèrent l'apparition de nouvelles maladies, l'apparition de zoonoses - les maladies infectieuses atteignant les animaux, et qui peuvent être transmises à l'être humain - et l'émergence de nouvelles épidémies. Les estimations sont que 75 % des maladies infectieuses et 60 % des maladies émergentes décrites chez les êtres humains sont d'origine animale<sup>2</sup>.

Il est primordial d'assurer une meilleure protection de la santé et de la biodiversité, ici et dans les pays dits en voie de développement, par la fin de la déforestation et de l'artificialisation des sols.

• **Proposition 1 :** préserver les sols et les paysages, actuellement appauvris par l'accaparement de l'industrie agroalimentaire, et diminuer leur exploitation à des fins d'élevage intensif. Augmenter la superficie des zones protégées jusqu'à 10 % du territoire. Intégrer l'angle de la biodiversité dans l'analyse des politiques de lutte contre l'inondation et dans la gestion des espaces verts. Hors d'Europe, soutenir les systèmes alimentaires durables et la préservation des sols et de la biodiversité par l'aide publique au développement et des mesures contraignantes dans les accords de libre-échange signés par l'Union européenne.

• **Proposition 2 :** privilégier les céréales panifiables à celles transformées en agrocarburant, et d'autres légumineuses au détriment du soja.

• **Proposition 3 :** définir un plan d'action fédéral pour lutter contre le commerce d'espèces sauvages, entre autres à travers des efforts de diplomatie commerciale et le renforcement des capacités douanières. Un plan d'action fédéral doit s'accompagner d'un soutien à la lutte contre le commerce d'espèces sauvages dans le cadre de la stratégie européenne Biodiversité 2030 et au niveau international dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

La transition du secteur agricole et alimentaire est une priorité pour les écologistes. Il est essentiel de sortir d'une vision productiviste du système alimentaire. Nous privilégions une approche fondée sur la résilience et la durabilité afin de permettre à chacun.e de bénéficier d'une alimentation saine et des effets positifs qu'elle a sur la santé et le bien-être. Une relocation des systèmes alimentaires apporte plus de résilience et des bénéfices environnementaux. Elle réduit notre dépendance par rapport aux échanges commerciaux internationaux.

• **Proposition 4 :** développer les filières locales agricoles et d'élevage en soutenant l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs, via notamment la PAC, le droit de préemption et la législation sur les baux à ferme. De manière complémentaire, définir une stratégie fédérale d'approvisionnement alimentaire cohérente

favorisant les filières agricoles et d'élevage liées à leurs territoires et les sources d'importation européennes.

• **Proposition 5 :** soutenir la mise en place de marchés couverts et, au-delà, de tout espace mutualisé de production, transformation et distribution alimentaire afin de créer un véritable réseau à partir duquel les communes peuvent s'appuyer pour mettre en place des ceintures alimentaires.

• **Proposition 6 :** soutenir particulièrement l'agriculture biologique via une TVA à 0 % pour tout produit non transformé.

• **Proposition 7 :** lutter contre le gaspillage alimentaire à travers un soutien aux filières de transformation, une généralisation des dons d'inventus de la grande distribution aux banques alimentaires, une sensibilisation et meilleure information des consommateurs et un plan de lutte contre le gaspillage dans la restauration collective.

• **Proposition 8 :** assurer le droit à une alimentation de qualité dans les crèches, écoles, maison de repos et de soins. Cela veut dire des repas bio, principalement issus des circuits courts, et avec possibilité d'un repas végétarien alternatif par semaine.

### Priorité : pour une vie digne face aux inégalités et aux besoins fondamentaux

La crise du Covid-19 est très rapidement devenue une crise sociale. Elle a créé les conditions d'une nouvelle vague de pauvreté contre laquelle les écologistes veulent opposer une digue de solidarité. Les files interminables devant les services d'aide alimentaire sont le symbole de la grande souffrance sociale résultant de la crise sanitaire. Trop nombreux étaient déjà celles.celui qui, avant la crise, ne parvenait à joindre les deux bouts. Pour elles.eux, la situation s'est empirée. Se sont ajoutées des étudiant.e.s, des intérimaires, des indépendant.e.s, des artistes, des familles monoparentales, touchés de plein-fouet par les conséquences sociales de la crise.

De plus, la crise du Covid-19 a mis en lumière des inégalités structurelles et des besoins fondamentaux trop souvent négligés et invisibilisés : qualité et espace de logement, situation de violences conjugales, charge des enfants, difficulté d'accès aux soins physiques ou psychologiques, accès à et conditions d'enseignement, accès à l'eau et à l'énergie, accès à un espace vert extérieur et sain, etc.

Face à cette situation, des aménagements ont temporairement été mis en place : augmentation des places d'accueil pour les victimes de violence conjugale, réquisition de chambres d'hôtel ou de bâtiments pour personnes sans abri et/ou sans papiers, cessation des coupures d'eau et d'énergie pour factures impayées, augmentation de l'aide alimentaire, assouplissement des résiliations de bail et incitation au report ou à la diminution

des loyers, etc. Ces mesures doivent selon nous entraîner un changement de paradigme : les écologistes veulent passer des politiques de « gestion » de la précarité visant à en atténuer les effets à des politiques ambitieuses d'éradication de la pauvreté et de réduction des inégalités. Ces politiques doivent renforcer l'accès aux services essentiels et doivent redoubler d'efforts dans le combat contre les inégalités sous toutes ses formes.

• **Proposition 9 :** reconnaître le travail de « prendre soin », rémunéré ou non, et le revaloriser dans les grilles de classification des salaires ; assurer le revenu garanti et la réduction du temps de travail pour rééquilibrer les vies professionnelles et familiales.

• **Proposition 10 :** rendre accessible à tous un enseignement de qualité, notamment par la fourniture du matériel informatique nécessaire afin de réduire la fracture numérique, par la réduction du nombre d'élèves par classe et par une meilleure information des parents sur la vie des écoles.

• **Proposition 11 :** individualiser les droits pour que l'octroi des prestations soit le même pour chaque adulte et ne dépende plus de la composition du ménage.

• **Proposition 12 :** garantir à tou.te.s un accès de base à l'énergie, quels que soient ses moyens, avec un nombre minimal de kWh d'électricité et de m<sup>3</sup> d'eau gratuits. Passer à une tarification progressive pour la consommation au-delà de ces besoins de base.

• **Proposition 13 :** renforcer les politiques d'accès à des logements sains pour tous et toutes, c'est-à-dire accessibles et décents. Les programmes de rénovation de logements doivent non seulement améliorer les conditions de vie dans les foyers les plus pauvres mais aussi faciliter la cohésion de la communauté en créant des opportunités pour les loisirs, le travail et l'éducation, tout en réduisant la précarité énergétique ou la surchauffe des logements. L'aide à la rénovation doit être assurée aux publics précaires.

### Priorité : pour des villes vertes, saines et respirables

Les villes sont des lieux de propagation accélérée des maladies infectieuses. Il en a été ainsi par le passé, il en sera de même à l'avenir. De même, face aux changements climatiques et aux canicules, les espaces verts en ville deviennent une stratégie sûre de résilience. Revoir les approches actuelles de la planification et du développement urbains doit être une priorité. Par ailleurs, le cadre de vie, le bâti, les espaces verts, les équipements publics participent à la santé physique et au bien-être psychique tout en contribuant à la qualité du lien social. Pouvoir bénéficier d'un accès à une ville verte, saine et respirable de vie doit être considéré comme un moyen central pour lutter contre les inégalités de santé.

Pendant la crise, les espaces verts et non-bâties de nos villes ont été des lieux de respiration, de balade et de ressourcement pour les habitant.e.s, en particulier dans les quartiers populaires où les familles ne disposent pas d'espace intérieur et extérieur pour respirer. Le rôle des pouvoirs publics est de développer ces espaces publics de respiration, de préserver et restaurer la biodiversité, et de s'opposer aux sacrifices des espaces verts sur l'autel du béton. Une stratégie de réappropriation au bénéfice de l'humain et du vivant de manière plus large doit être mise en place pour faire passer nos grises villes à des villes vertes.

- Proposition 14 :** inscrire l'accès à un espace vert à moins de 10 minutes à pied de son habitation à Bruxelles et dans les 12 grandes villes wallonnes et assurer des liaisons agréables et verdurisées entre ces espaces verts (maillage vert).

- Proposition 15 :** lancer un plan fédéral de rénovation de l'immobilier résidentiel et public – investissements, formations des corps de métiers, primes et obligations pour les propriétaires – en lien avec la « renovation wave initiative<sup>3</sup> » européenne dès 2021.

- Proposition 16 :** revaloriser la place de la nature en ville, particulièrement dans les quartiers plus défavorisés. Les pouvoirs publics peuvent agir dans les projets de réaménagement de l'espace public. Ils peuvent aussi favoriser la présence d'arbres et d'espaces verts lors de chaque projet de construction ou de rénovation, tant pour des bâtiments publics que pour des logements sociaux ou privés. Enfin, veiller à ce que les espaces verts soient publics et accessibles en transports en commun.

- Proposition 17 :** construire plus de logements sociaux publics et permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété, par exemple via des primes lors de l'acquisition et la rénovation d'un nouveau logement.

- Proposition 18 :** soutenir les communes qui font le choix salutaire de convertir les affichages publicitaires pour faire la promotion de sujets d'intérêt public comme la promotion de la santé et la promotion d'évènements culturels et artistiques.

#### **Priorité : pour une mobilité environnementalement neutre**

Notre hypermobilité est source de problèmes sanitaires, dont la pollution de l'air et la pollution sonore qui affectent en premier les publics les plus vulnérables. À bien des égards, il est urgent de rééquilibrer les différents modes de transport en se basant sur leur impact sociétal réel. Cela nécessite de questionner nos besoins en mobilité et leur sens. La question de la mobilité durant la crise du Covid-19 aura été principalement centrée sur l'aviation, la place dédiée aux cyclistes en ville et le télétravail, à juste titre. Les problématiques sanitaires sont très concrètement liées à la mobilité, en particulier

l'amélioration de la qualité de l'air via un autre partage de l'espace de mobilité et des modes de déplacement actifs et non polluants.

- Proposition 19 :** rééquilibrer le partage des voiries en 3 tiers – piétons et vélos, transports publics et automobiles – et étendre les zones 30 en milieu urbain et les zones 20 dans les hypercentres pas encore piétonniers.

- Proposition 20 :** mettre en service d'importants réseaux de pistes cyclables, encourageant une activité favorable à la santé (notamment pour les enfants) en garantissant une plus grande sécurité.

- Proposition 21:** soutenir les trains de nuit et les trains internationaux à grande vitesse par le biais d'un budget ambitieux aux niveaux belge et européen ainsi que des mesures fortes en matière d'interopérabilité technique entre les différents acteurs européens. Ailleurs en Europe, cette transition s'opère et elle est une réelle alternative aux voyages aériens de courte et moyenne distance (500 à 1500 km).

- Proposition 22 :** associer pouvoirs publics, associations et riverains dans la mise en place de mesures visant à modérer le trafic routier et améliorer la qualité de vie des riverains dans la continuité de certaines mesures prises durant le confinement.

- Proposition 23:** encourager et accompagner de manière personnalisée et sur base concertée les entreprises dans leur politique de télétravail, en mettant une priorité sur les petites structures. Cela nécessite l'accès à toutes et tous aux technologies, à un équipement adapté, à une prime de télétravail pour les frais énergétiques supplémentaires. Il faut toutefois veiller à limiter les effets négatifs du télétravail, par exemple en travaillant sur le droit à la déconnexion.

- Proposition 24 :** engager la restructuration du secteur aérien notamment par le conditionnement de tout soutien au secteur à son inscription dans les objectifs climatiques des accords de Paris de manière contraignante (reporting carbone, diminution de 3 % des émissions de CO<sub>2</sub> par an, par compagnie aérienne), par l'introduction d'une taxe kérosène, par l'interdiction de vols commerciaux continentaux de moins de 1000 km, et enfin par la nécessité d'un plan de transition vers d'autres secteurs d'activités pour le personnel (avec interdiction de licenciements secs).

1. <https://www.who.int/publications/list/9241594209/fr/>  
 2. Morse et al. 2012. Prediction and prevention of the next pandemic zoonosis. Lancet, 380, 1956-65 (cité dans The Loss of Nature and Rise of Pandemics Protecting Human and Planetary Health, March 2020 WWF Italy)  
 3.<https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-european-green-deal/file-renovation-wave>



## **PILIER 2 :**

### **DÉPLOYSER UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE**

La crise du Covid-19 a entraîné en quelques semaines ce que tout le monde pensait impossible : un arrêt partiel de la plupart des économies du monde. Si l'incertitude règne toujours quant à l'ampleur et la durée de la crise actuelle, il est déjà évident que la crise représente le plus fort ralentissement économique depuis la Grande Dépression. En Belgique, les prévisions pour 2020 (en date du 10 juin 2020) font état d'une baisse du PIB de 10,6 %, d'un déficit public également de 10,6 % du PIB et d'une dette à 115 % du PIB, plus d'un million de travailleur.se.s et d'indépendant.e.s temporairement à l'arrêt (total ou partiel), une perte d'un tiers de la valeur ajoutée du secteur privé et une perte cumulée de 60 milliards d'euros du PIB ainsi qu'une perte du revenu disponible réel des ménages de l'ordre de 3 %. Ces prévisions laissent présager un creusement de la pauvreté, des inégalités, ainsi que des arbitrages difficiles en termes de politiques publiques.

Si pour certain.e.s la crise actuelle semble positive au regard des effets climatiques et environnementaux dus à la mise à l'arrêt de l'économie, l'effet est illusoire pour deux raisons : cette « pause » économique n'est pas commensurable aux actions structurelles nécessaires pour faire face au changement climatique et elle ne

répond pas aux objectifs et attentes d'une transition juste. Ce dernier point renvoie également aux faits : le ralentissement économique aura des conséquences douloureuses. Les premières victimes de cette situation seront les personnes les plus précarisées et les plus socialement en difficulté, ainsi que les petites et très petites entreprises qui prennent souvent plus de risques commercialement ou en termes d'innovation mais n'ont pas les ressources des grandes entreprises pour faire face aux chocs externes.

À ceux qui prônent la fermeture de la parenthèse Covid-19 à coups de relance rapide de la machine économique, nous opposons la responsabilité devant la gravité de la crise et les constats d'un système économique dysfonctionnel. Nous proposons un modèle qui prône une économie au service de la société, un modèle résilient, régénératif et solidaire. Une économie ancrée dans nos régions, créatrice d'emplois durables et non délocalisables, décarbonée et circulaire. Une économie faisant la part belle à la réutilisation, à la réparation, au recyclage, aux circuits courts, aux productions locales, aux entreprises avec impact social et environnemental positif. Une économie valorisant, à leur juste valeur, les métiers du non-marchand, du « care » et de la culture.

#### **Priorité : pour un État social-écologique investi de ses responsabilités**

Afin de garantir la réussite de ses missions essentielles, entre autres de sécurité et de santé de la population, l'État social-écologique doit promouvoir et accompagner une économie résiliente et régénérative qui dépasse les obsessions de la productivité, de la compétitivité et de la croissance du PIB. L'État social-écologique offre aux citoyen.ne.s une assurance contre les risques sociétaux du XXI<sup>e</sup> siècle ayant changé de nature et

étant principalement sanitaires, environnementaux et climatiques. Sans verser dans le tout à l'interventionnisme, l'État social-écologique doit donner du sens à l'économie et permettre de réguler et de stimuler l'économie sans y être le seul acteur ou au service du seul secteur privé. Un tel État agile et partenaire doit soutenir la société civile dans son autonomie, permettre d'ouvrir la concertation plus largement à l'ensemble de la société (entre autres aux associations sociales et environnementales) et offrir au marché un espace défini et cadré pour les activités qui s'y déplient.

Si la sortie de la crise du Covid-19 appelle dans le court terme à s'assurer que personne ne passe entre les mailles du filet des protections sociales existantes et à éviter les faillites en cascade, il faudra ensuite redéployer nos économies. Pour cela nous appelons à un plan ambitieux d'investissements publics. Ce plan ne peut accepter aucun retour en arrière en matière d'objectifs climatiques et de transition écologique de notre système économique. Ces investissements doivent à minima s'aligner sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris et le Green Deal européen. En Belgique, les outils fédéraux et régionaux d'investissement public doivent jouer un rôle central, tout comme la banque Belfius.

• **Proposition 25 :** lancer un plan d'investissements publics (et privés) à grande échelle et durable pour le redéploiement de l'activité économique, accélérant la transition économique et énergétique et créant également un levier au niveau de l'emploi direct pour les personnes et les secteurs gravement touchés par les conséquences économiques du Covid-19, et permettant enfin à la société de mieux résister aux chocs systémiques. Ces initiatives doivent être ciblées sur les secteurs qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la santé des personnes et des écosystèmes. Depuis de nombreuses années, la part des investissements publics dans le PIB est sous la moyenne des autres pays européens et notre pays parvient à peine à maintenir à niveau le capital public actuel. La Belgique ne cesse de reculer au niveau de la qualité de ses infrastructures. Entre 2006 et 2017, la Belgique est passée de la 11e à la 24e place dans le classement calculé par le Forum Économique Mondial.

Le plan d'investissement Ecolo repose sur une vision à long terme et est fondé sur des objectifs à atteindre et non seulement sur un montant à dépenser. Le plan vise autant les infrastructures que le capital humain. Dans notre vision, la santé, l'enseignement et l'innovation sont au moins aussi importants que les briques, les câbles et les machines. Le plan concerne tous les niveaux de pouvoir, du local au niveau européen. Le plan repose sur un cadre de gestion large, comprenant un comité stratégique beaucoup plus inclusif (avec des représentants des partenaires sociaux, environnementaux et d'autres corps intermédiaires), une banque nationale de développement

pour les aspects techniques et financiers, et l'institutionnalisation de la participation citoyenne dans des projets concrets.

Énergie : d'ici 2030, 30 % de notre consommation d'énergie doit provenir d'énergies propres et renouvelables. Cet objectif sera atteint d'une part en endiguant la consommation totale, notamment grâce à la rénovation des bâtiments, à une efficacité énergétique plus avancée et à une diminution des déplacements. D'autre part, cela requiert de s'engager radicalement sur la voie des énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydroélectrique, géothermique, biomasse durable à petite échelle) et l'extinction progressive des sources d'énergie non renouvelable. Cet objectif tient pleinement compte de la sortie du nucléaire en 2025 et représente une étape intermédiaire vers l'objectif final de 100 % d'énergie renouvelable et de la sortie des énergies fossiles en 2050. Cette partie du plan représente un investissement supplémentaire de 3,5 milliards € sur les 5 prochaines années et de 54 milliards € d'ici à 2050.

Mobilité : réduire de 30 % le temps de trajet moyen. La longue durée du temps de trajet pèse sur l'environnement, l'économie, et même sur la santé mentale. Nous misons prioritairement sur l'amélioration de l'offre et l'attractivité des transports en commun mais également sur une diminution de la distance entre le domicile et le lieu de travail, entre autres par le biais du télétravail. Il est essentiel de réaliser simultanément un transfert modal vers une baisse des déplacements des voitures et des camions. Cette partie du plan représente un investissement supplémentaire de 7 milliards € sur les 5 prochaines années.

Investissements publics : les investissements publics belges doivent passer à 4 % du PIB d'ici à 2030 (soit une augmentation de 1,5 points de PIB). Cet objectif est réaliste comparativement aux autres pays mais il est aussi ambitieux pour la Belgique. Cela représentera une hausse des investissements publics de près de 60 milliards sur 10 ans. Cela permettra de prévoir des programmes de rattrapage pour ce qui concerne les infrastructures dans les régions et les communautés en matière de rénovation et de construction d'écoles, d'infrastructures dans le domaine des soins de santé, de logements sociaux, de l'environnement et de la nature, etc.

• **Proposition 26 :** conditionner de manière cohérente, ciblée et proportionnée les aides financières publiques aux secteurs stratégiques de l'économie. Des critères stricts doivent être appliqués, avec des variations selon les secteurs, notamment en matière de :

environnement : alignement sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, reporting carbone, plan d'action contraignant pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>, régulation environnementale plus forte

conditions sociales : interdiction de délocalisation, interdiction de licenciements secs, atténuation de la tension salariale, protection des plus précarisés

gouvernance : interdiction d'activité dans les paradis fiscaux et en période de crise, suppression des bonus, rejet d'achat d'actions propres et report ou interdiction de distribution de dividendes.

• **Proposition 27 :** faire du revenu de base universel le sixième pilier de la sécurité sociale. Il est proposé d'instaurer un revenu de base qui s'inscrit pleinement dans notre système de sécurité sociale. Celui-ci vise à garantir un revenu quel que soit le statut, quelles que soient les autres ressources financières et quelles que soient l'activité et la disponibilité des individus. Ce montant individuel et inconditionnel représenterait donc un « socle » sur lequel viennent s'ajouter les autres revenus (salaires et allocations) et donc un revenu garanti pour les plus précaires et ceux dont le profil atypique risque de les faire passer entre les mailles du filet de la protection sociale actuelle. Il permettrait de rendre notre protection sociale plus universelle, plus simple et plus efficace. Un tel outil serait bénéfique au plus grand nombre en garantissant des transitions professionnelles douces et permettant à la fois la restructuration profonde de notre économie et la sécurisation des parcours individuels. Il permettra la réalisation de plusieurs principes directeurs : le respect des limites écologiques, l'équité sociale et l'autonomie des choix de vie. De plus, en encadrant ce revenu de manière adéquate, il pourra favoriser un changement de nos modes de consommation afin de participer à la relocation de nos économies. Enfin, en découpant partiellement l'emploi rémunéré de l'activité, le revenu de base peut aider à sortir de la logique productiviste et faciliter la transition écologique. Ce revenu de base serait instauré progressivement en commençant par un élargissement des publics qui bénéficient des aides existantes (droit passerelle et chômage temporaire en particulier), une automatisation et une simplification de celles-ci. Une aide directe serait également versée aux plus précaires grâce au remboursement mensuel d'avantages fiscaux sous forme de crédit d'impôt. Enfin, un revenu garanti serait payé à ceux qui se trouvent sous le seuil de pauvreté par le même mécanisme.

#### Priorité : pour une relocation juste et stratégique

Pour redéployer nos économies, les investissements devront être ciblés vers des secteurs stratégiques comme

les énergies renouvelables et la rénovation énergétique des bâtiments, une agriculture respectueuse de la nature et des circuits courts qui en permettent l'écoulement, la mobilité durable et les transports en commun. Nos économies devront se transformer progressivement grâce à la digitalisation, aux mesures de protection de l'environnement, aux apports de l'économie circulaire et de l'innovation, afin de créer des emplois verts et locaux ainsi qu'un tissu commercial régional sain et dynamique.

Sans qu'il soit possible ni souhaitable de répondre localement à l'ensemble des besoins tant industriels qu'agricoles, la crise du Covid-19 a néanmoins mis en lumière les limites et les dangers de la mondialisation à flux tendus – just-in-time. Il est essentiel de réorganiser un modèle plus diversifié en termes de production, qui se fonde sur des chaînes de valeur plus courtes et contribue à une meilleure intégration régionale et une plus grande traçabilité des produits. Nous appelons à une relocation partielle et stratégique de la production en Europe que nous voyons comme l'échelon pertinent à cet effet. Cette relocation appelle à définir collectivement les secteurs essentiels et les stratégies de redéploiement car la relocation ne se décrète pas du jour au lendemain. La puissance publique a la responsabilité d'inciter les entreprises à revoir leurs stratégies au travers d'investissements ciblés, de participations financières, de clauses spécifiques dans les marchés publics, de droits sociaux et environnementaux aux frontières, de la fiscalité et du signal-prix, des subventions, des crédits d'impôt, des marchés publics et des normes.

• **Proposition 28 :** promouvoir et créer des emplois verts, de type « Alliance Emploi-Environnement », dans les secteurs stratégiques de l'énergie, de l'alimentation et de l'industrie. Cette Alliance doit stimuler les filières économiques vertes et sociales les plus porteuses en termes de développement et d'emploi. Pour cela, elle propose une dynamique de gouvernance qui coordonne les acteurs publics, privés (dont l'économie sociale) et associatifs autour d'actions concertées entre eux en vue de la réalisation d'objectifs partagés.

• **Proposition 29 :** initier une réflexion interfédérale autour de la mise en place et de la gestion de stocks stratégiques et durables en matière alimentaire, prévoyant leur mise à disposition en priorité pour les personnes à revenus modestes et en situation de pauvreté. La priorité doit être donnée aux denrées alimentaires non périssables et à l'écoulement local des produits frais.

• **Proposition 30 :** acter un signal-prix fort aux frontières de l'Union européenne par l'alignement des accords commerciaux et d'investissements sur les exigences du Green Deal européen de manière à garantir un niveling vers le haut des normes sociales, environnementales et en termes de droits humains conformément aux Objectifs du Développement Durable. Pour compléter ce signal

fort, il est indispensable de rendre effectif un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE.

• **Proposition 31 :** soutenir les PME sur le terrain de l'e-commerce face aux géants du secteur et dans la numérisation de leur activité, entre autres via des primes ou un accompagnement sur le modèle des initiatives hub brussels1 et MaZone à Ixelles<sup>4</sup>.

• **Proposition 32 :** renforcer l'exception culturelle de la commune à l'Europe via :

Une relocation de la culture et le renforcement des initiatives artistiques locales qui promeuvent les activités artistiques de proximité, favorisent la participation culturelle accessible à toutes et tous et l'émergence d'une société plus résiliente. Il s'agit de favoriser un cercle vertueux : la création locale, diffusée et valorisée dans les médias, enrichirait l'éducation artistique à l'école générant de l'émancipation et de la vitalité démocratique.

Une taxation des GAFAM dont les recettes seraient consacrées à la création artistique et un cadre qui garantisse la protection et une meilleure rémunération des créateurs et des créatrices.

#### Priorité : Pour une intégration positive des limites

Notre horizon doit être le développement d'économies résilientes et régénératives dont l'objectif est de répondre aux besoins fondamentaux de tou.te.s dans le respect le plus strict des limites planétaires. En d'autres termes, il est de notre responsabilité dès demain de prendre le Donut plutôt que le PIB comme guide. Le modèle du Donut, avec son cercle intérieur illustrant le plancher social de notre bien-être et avec son cercle extérieur symbolisant le plafond environnemental à ne pas dépasser, permet de soumettre la décision publique aux principes de bien-être, de résilience et de soutenabilité. Nous appelons à la sortie immédiate du modèle actuel de maximisation du seul PIB. Ce dernier n'a jamais, comme indicateur, mesuré ni le bien-être, ni le progrès social, ni la qualité de l'emploi, ni la réduction de la pauvreté, et n'a jamais intégré les externalités négatives et les coûts cachés. Nous disposons, à travers le travail du Bureau Fédéral du Plan, de la loi du 14 mars 2014 et des objectifs des Nations Unies pour le développement soutenable, d'une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de l'économie. Ces indicateurs doivent être rendus contraignants dans la prise de décision et leur respect doit guider les politiques publiques. Il faut enfin modifier les règles budgétaires afin qu'elles permettent plus de flexibilité pour les investissements publics, des mesures contre cycliques et le financement de stabilisateurs économiques.

• **Proposition 33 :** mettre en place une « inspection du climat et du développement durable » à laquelle les procédures budgétaires et les décisions de politiques publiques seront soumises pour s'assurer de leur respect de l'Accord de Paris et des objectifs pour le développement durable tels que développés par les Nations Unies.

• **Proposition 34 :** remplacer l'actuel exercice annuel de surveillance budgétaire et macroéconomique de la Commission européenne par un pacte de développement soutenable pluriannuel. Cela requiert un élargissement des indicateurs de référence pour y inclure des indicateurs sociaux et environnementaux afin de concevoir des réformes ne visant pas uniquement la stabilité des finances publiques.

#### Priorité : financer la transition écologique et solidaire

L'Union européenne doit jouer un rôle important en termes d'investissements. Les désinvestissements des secteurs aux externalités négatives sociales et environnementales, comme les énergies fossiles, doivent être priorisés. Le financement de la transition doit s'effectuer au moyen d'une redistribution structurelle des richesses, au travers d'instruments fiscaux justes et durables. Enfin, les chutes régulières du prix du baril de pétrole, auxquelles viens s'ajouter la baisse de la demande liée à la crise sanitaire, représentent une situation inédite qui doit permettre d'instaurer un signal-prix carbone et de réduire notre dépendance au pétrole sans impact significatif sur le portefeuille des citoyen.ne.s.

• **Proposition 35 :** désinvestir des énergies aux combustibles fossiles en mettant fin aux subsides et avantages fiscaux accordés aux énergies fossiles et par la révision de la politique d'investissement des fonds de pensions publics, des participations d'État et des autres aides publiques (la Belgique subventionne les énergies fossiles chaque année à raison de plusieurs milliards d'euros alors que seulement un tiers du soutien financier des autorités à l'énergie est dirigé vers les énergies renouvelables et les économies d'énergie).

• **Proposition 36 :** fixer des normes sociales et environnementales afin de définir les investissements « verts » et d'inciter les entreprises et les épargnants à y investir en priorité. Il est crucial d'imposer l'initiative européenne qui vise à mettre en place une définition claire et harmonisée des placements réellement durables (EU Taxonomy for sustainable activities) comme la référence car elle permet d'encourager citoyen.ne.s, entreprises et pouvoirs publics à investir dans des activités durables.

• **Proposition 37 :** mettre en place un pacte finance-climat européen pour financer la transition écologique via la création d'une banque du climat qui octroie des prêts à chaque pays pour financer les mesures à

prendre face à la crise. Nous proposons de créer, via la Banque Européenne d'Investissement, une Banque pour le climat bénéficiant de prêts de la Banque centrale européenne (BCE) et chargée d'offrir aux États membres des financements à taux zéro qui seront intégralement utilisés pour la transition énergétique. Ce pacte donnerait à chaque pays un droit de tirage correspondant à 2 % de son PIB soit plus de 9 milliards € pour la Belgique.

• **Proposition 38 :** annuler la dette des États membres de l'Union européenne détenue par la Banque centrale européenne (BCE) pour alléger la charge sur les budgets. La BCE détient un important stock de dette publique des États membres, dette qu'elle a rachetée aux banques commerciales afin de les refinancer après la crise de 2008. Ce stock peut être estimé à plus de 2.000 milliards €, dont 105 milliards € pour la Belgique (sur 467 milliards € de dette belge). Cette annulation permettra de supprimer cette dette comme dette publique et comptabilisée comme telle par les normes SEC2010.

• **Proposition 39 :** assurer le lancement des Eurobonds pour se donner le moyen d'émettre une dette commune dotée d'un seul et même taux d'intérêt. Cet outil permet de renforcer la zone euro et d'augmenter la solidarité entre États membres de l'Union européenne en mutualisant le taux d'intérêt.

• **Proposition 40 :** faire glisser le système fiscal belge vers plus de justice et d'efficacité par

la globalisation des revenus (fiscalité similaire et progressive sur revenus du travail et revenus du capital)

une réforme globale de l'impôt des personnes physiques afin de le rendre plus progressif, notamment par l'introduction d'un crédit d'impôt sur les bas salaires

l'instauration d'une cotisation de crise sur les grandes fortunes

une taxation plus juste du capital.

• **Proposition 41 :** lutter contre l'évasion fiscale des multinationales en étendant le reporting public pays par pays pour que celles-ci déclarent les paramètres essentiels de leurs activités (dont chiffre d'affaires, profits, taxes payées, subsides reçus, personnes employées...) pour chaque pays où elles sont actives.

• **Proposition 42 :** mettre en place un signal prix carbone qui sera entièrement reversé à la population sous la forme d'un « chèque planète » (identique pour l'ensemble de la population). Les objectifs, l'évolution des taux et la justification de cette contribution doivent être annoncés dès le départ afin de garantir sa prévisibilité et les décisions d'investissement. Des mesures compensatoires ciblées pour les citoyen.ne.s et les entreprises ainsi que des alternatives (par exemple sur les transports) doivent être encouragées.

4. <https://hub.brussels/en/>

5. <http://www.ixelles.be/site/810-Mesures-de-soutien-aux-commercant-e-s>



# PILIER 3

## RENFORCER ET RÉFORMER NOTRE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ

La crise du Covid-19 a mis à l'épreuve notre système de soins de santé et celles.ceux qui sont en première ligne pour nous soigner. Elle a révélé au grand jour l'impasse dans laquelle les politiques d'austérité budgétaire nous ont mis et le coût humain incalculable dont elles sont responsables. Les secteurs des soins de santé a en effet été à la fois victime d'un régime de sous-financement chronique et d'une impréparation politique pour faire face aux crises. Notre système de soins de santé nécessite à l'avenir de mieux intégrer une culture de gestion des risques sanitaires<sup>6</sup> et de considérer de manière plus forte le rôle des déterminants sociaux, culturels et environnementaux sur la santé. Enfin, la crise a aussi mis en évidence les capacités des acteur.e.s de la santé, malgré leur épuisement, à mobiliser leurs ressources, leur créativité, les mécanismes de solidarité et de travail collectif.

La vision écologiste de la santé est celle d'une approche « totale », un objectif de bien-être qui requiert une action transversale à toutes les politiques, contribuant par là au nouveau contrat social-écologique de demain. C'est une vision qui intègre les concepts de promotion, de prévention, de soins de santé intégrés, de santé mentale et de couverture de santé universelle. Les inégalités sociales restent les déterminants principaux des inégalités de santé ainsi que vis-à-vis de l'accès aux soins de santé.

Notre système de soins de santé, sur-médicalisé, sur-spécialisé et sur-technicisé, se concentre principalement sur l'hôpital, au détriment des acteurs de première ligne. Il a créé une distance avec le patient en tant que personne humaine. Il a aussi contribué à négliger le personnel de santé, sans cesse pressé pour des raisons d'efficience et de rentabilité. L'influence des lobbys pharmaceutiques se marque de manière croissante dans les politiques budgétaires et de santé publique au détriment des politiques de prévention et de promotion de la santé. Enfin, l'impact de l'industrie pharmaceutique et de la sur-médicalisation de notre système entraînent un double effet de marchandisation de la santé et de négligence

de l'immunité naturelle au profit des médicaments, d'interventions et, ultimement, du curatif plutôt que du préventif.

### **Priorité : pour un accent fort sur la promotion et la prévention**

Le système de la prévention des pathologies et des risques ainsi que la promotion de la santé doivent occuper une place plus centrale dans notre système de soins de santé. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme. À l'heure actuelle, les programmes de prévention sont largement sous-financés. Cela implique de réguler plus strictement les produits industriels et alimentaires dont les composants chimiques intoxiquent nos vies et compromettent notre santé. Nous ne sommes pas égaux face à la maladie. Il est de la responsabilité de la puissance publique de prévenir les risques à moyen et long terme et, en amont, faire reculer les inégalités sociales et environnementales de santé. La prévention et la promotion de la santé passent enfin par des programmes d'accompagnement à la santé, plaçant les citoyen.ne.s dans le rôle d'acteur de leur santé et autonomes, mais aussi mieux préparé.e.s face à l'éventualité de crises sanitaires.

• **Proposition 43 :** ancrer la prévention en matière de santé dans une loi fédérale « Health-in-all policies » [ou Santé dans toutes les politiques] qui impose l'examen des décisions de politiques publiques, dans tous les domaines de compétences, à tous les niveaux de pouvoir, en fonction de leur impact sur la santé des citoyen.ne.s. Ce principe d'étude d'impact santé doit servir à identifier les mesures à prendre pour prévenir les impacts négatifs et pour accentuer les impacts positifs sur la santé des citoyen.ne.s.

• **Proposition 44 :** organiser une conférence interministérielle de promotion de la santé visant à la sensibilisation et l'autonomie des citoyen.ne.s et patient.e.s. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des plans nationaux santé-environnement ou nutrition-santé mais doit être inscrite dans la loi et offrir un cadre et des instructions de mise en œuvre aux parties prenantes publiques (communautés, régions, communes et associations publiques) et privées. Cette conférence doit inclure des citoyen.ne.s et tous les acteurs de la promotion de la santé.

• **Proposition 45 :** revaloriser et financer davantage les professionnels de la santé qui agissent en amont sur des déterminants de la santé, notamment via les activités de prévention et de promotion qui démontrent un meilleur ratio coût-efficacité.

• **Proposition 46 :** soutenir et promouvoir les initiatives d'États Membres de l'Union européenne et de la Commission européenne visant à l'établissement de

réserves stratégiques européennes communes de médicaments, vaccins et matériel médical ainsi qu'à soutenir à la relocation de la production de certains de ces produits stratégiques via des chaînes de production intra-UE.

### **Priorité : pour une refondation autour des acteurs de première ligne**

La crise du Covid-19 a mis en évidence l'importance des acteurs de proximité, dits de première ligne, dans le cadre de la gestion d'une crise sanitaire mais également pour la prévention et l'accompagnement digne et efficace des malades et des citoyen.ne.s. La force de cette première ligne permet aux hôpitaux d'éviter la saturation et aussi l'accompagnement et la protection des personnes fragilisées et plus vulnérables.

Nous voulons organiser la politique de soins autour du pivot que sont les médecins généralistes et les intervenants de première ligne (infirmier.e.s, psychologues, aides familiales, kinésithérapeutes, acteurs de la promotion de la santé dans les écoles, de la santé à domicile, etc.) Ces professionnels de proximité sont celles et ceux avec qui les patients et leur entourage peuvent agir sur leurs modes de vie et devenir acteurs de leur santé. Les soins spécialisés, hospitaliers généraux, de références ou universitaires doivent toujours s'appuyer sur cette première ligne qui permet de filtrer et alléger les deuxième et troisième lignes. La revalorisation du travail de ces soignants et porteur.se.s de la première ligne est essentielle. Enfin, le financement des hôpitaux doit être revu notamment pour mettre fin aux rétrocessions d'honoraires et aux dérives qui en résultent comme les suppléments d'honoraires et la sur-prescription d'actes techniques.

• **Proposition 47 :** initier une réforme de l'organisation du système de soins de santé, dans une démarche participative, qui revalorise la médecine générale et les soins de première ligne, y compris la santé mentale, et les intègre en continuité des soins en hôpital et des médecins spécialistes.

• **Proposition 48 :** réaliser une évaluation des flux de financement de la santé en Belgique.

• **Proposition 49 :** amplifier le mode de financement forfaitaire des structures hospitalières, basé sur des coûts réels, afin, d'une part, de supprimer les suppléments d'honoraires payés par les patients et, d'autre part, de favoriser des mécanismes de rétribution plus équilibrés entre professionnels de la santé.

• **Proposition 50 :** revaloriser le personnel de santé de première ligne en réduisant les écarts de rémunération entre professionnels de la santé, en valorisant notamment

l'activité de consultation par rapport au financement des actes techniques.

• **Proposition 51 :** soutenir une coordination européenne des marchés publics d'achat de vaccins et de traitements pour parler d'une seule voix européenne et peser vis-à-vis des entreprises pharmaceutiques transnationales.

• **Proposition 52 :** étendre le concept de "réseaux hospitaliers" à un concept de "réseaux de soins intégrés" incluant la première ligne (généralistes, maisons de repos, soins à domicile, etc.) et la seconde ligne (hôpitaux).

### **Priorité : pour une prise en compte de toutes les dimensions de la santé**

Pour les écologistes, toute politique de santé doit intégrer un soutien massif à la recherche fondamentale ainsi que la promotion de la santé dans les écoles. Pour être viable et juste, notre système de soins de santé a besoin de compter sur un nombre de médecins suffisant pour rencontrer les besoins de la population. De manière marquante, la crise du Covid-19 a soulevé la nécessité de constituer des réseaux de recherche interactifs et complémentaires au niveau européen et mondial entre équipes des universités, des organes scientifiques publics et des firmes pharmaceutiques rassemblées autour d'un objectif commun fixé avec les autorités de la santé, mais aussi autour d'une protection des résultats de ces travaux de recherche dans la sphère publique, y compris via la régulation publique des prix, des droits de propriété intellectuelle et des mises à disposition des données, résultats de recherche et des produits.

• **Proposition 53 :** mettre à disposition des centres de recherche académiques des fonds publics et privés afin d'orienter la recherche sur des thématiques de santé publique et multidisciplinaires et pas uniquement orientées vers les approches biomédicales et médicamenteuses.

• **Proposition 54 :** réviser le système des quotas Inami en se basant sur une évaluation continue des besoins de la population à un horizon minimum de 10 ans, et intégrant les spécificités des territoires ou bassins de vie du pays.

• **Proposition 55 :** élargir le champ des formations et de la pratique des divers métiers de la santé, de façon à stimuler la multidisciplinarité ainsi qu'une approche globale de la santé (environnement et santé, alimentation, immunité, santé mentale).

6. Alors que les données scientifiques et les recommandations de l'OMS étaient disponibles dès début 2020, la Belgique (qui a élaboré deux plans pandémie, en 2005 et 2009) n'était ni préparée ni équipée.

# PILIER 4 :

## DÉCONFINER LA DÉMOCRATIE ET LES INSTITUTIONS

La crise du Covid-19 a révélé les fragilités de notre démocratie représentative et l'inefficacité de notre régime politique dans la gestion de la pandémie. Il est donc essentiel que le jour d'après se traduise par un déconfinement de la démocratie, c'est-à-dire plus de transparence et plus de participation citoyenne dans les décisions publiques. S'approfondir, se renouveler, s'ouvrir est la seule manière de préserver notre démocratie contre la menace des populistes et de réduire la défiance des citoyen.ne.s à l'égard des institutions dont ils tirent profit.

Face à la pandémie du Covid-19, tant le fonctionnement démocratique que l'exercice de nos libertés fondamentales ont été bouleversés. Nous voulons agir non seulement pour que la suspension des libertés et droits fondamentaux ne devienne pas la nouvelle norme, mais plus fondamentalement pour qu'une fois rétablis, ces libertés et droits fondamentaux soient approfondis. Le fonctionnement de la démocratie parlementaire a lui aussi été enrayé par l'instauration du régime des pouvoirs spéciaux. Les assemblées parlementaires se sont rapidement adaptées, notamment en ayant recours aux outils numériques, pour assurer leur rôle fondamental de contrôle et d'initiative. Toutefois, il est essentiel de renforcer leur résilience dans le futur.

### **Priorité : pour l'association des citoyen.ne.s à la décision politique et au renouveau institutionnel**

La crise du Covid-19 et ses conséquences auront renforcé la déconnexion entre citoyen.ne.s et politiques. Une part importante de la population a découvert au début de la crise sanitaire que notre pays comptait 9 ministres en charge des compétences de la santé. Assortie à la méconnaissance de notre système institutionnel, cette découverte a cristallisé incompréhension et colère. L'impréparation, le manque de réactivité, la minimisation de l'épidémie à ses débuts et la mauvaise gestion de l'approvisionnement en matériel médical ont fragilisé la confiance des citoyen.ne.s dans la capacité des institutions, à commencer par le gouvernement fédéral, d'être à la hauteur des enjeux. Face à cette situation, une

nouvelle donne démocratique et institutionnelle apparaît primordiale pour éviter que cette défiance ne renforce l'extrême-droite et le populisme, et le risque qu'ils font courir au pays. Plus que jamais, nous pensons que les citoyen.ne.s ont leur mot à dire dans les grandes décisions qui les concernent au premier chef. C'est la raison pour laquelle les écologistes veulent accélérer le déploiement d'outils de participation démocratique et citoyenne.

- **Proposition 56 :** associer des citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, des élu.e.s et des expert.e.s académiques afin de construire une 7e réforme de l'État. Il est temps de dépasser le modèle du rassemblement des seul.e.s président.e.s de parti pour discuter des contours des réformes institutionnelles. Dans un moment critique de l'histoire du pays, il s'agit de demander à des citoyen.ne.s et des élu.e.s, éclairé.e.s par les meilleur.e.s expert.e.s du pays de proposer des idées pour une réforme de la Belgique institutionnelle qui la rende plus efficace et plus résiliente. Un focus particulier sera mis sur les compétences en matière de soins de santé. Cette commission mixte sera également chargée d'engager un dialogue avec la société dans le cadre de leurs travaux.

- **Proposition 57 :** transformer le Sénat en « assemblée de demain » composée de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort et d'élu.e.s.

- **Proposition 58 :** introduire le droit d'initiative législative citoyenne à tous les niveaux de pouvoir. Il s'agit d'offrir un moyen légal aux citoyen.ne.s de réformer, contester ou faire promulguer des règles de leur vie collective en obtenant d'une assemblée parlementaire qu'elle vote sur des propositions législatives ou constitutionnelles issues d'initiatives citoyennes.

### **Priorité : pour un redéploiement des droits culturels**

Le secteur culturel subit de plein fouet les conséquences de la crise. Les artistes et les travailleur.r.se.s en sont les premières victimes. Ces conséquences ne sont pas seulement sociales et économiques. Elles ont un impact sur la société dans son entièreté et sur la vitalité de notre démocratie. C'est pour ces raisons que la sauvegarde et la renaissance du secteur culturel constituent une priorité absolue pour les écologistes. Les arts et la culture sont de formidables vecteurs d'émancipation. Ils nourrissent la société et enrichissent la vie. Il ne s'agit pas seulement de sauver un secteur d'activités mais aussi de préserver une part essentielle de la vie démocratique.

Pour enrichir notre démocratie, l'investissement dans la culture et l'éducation sont incontournables. Nous voulons inscrire la réalisation des droits culturels au cœur de notre démocratie. Nous voulons soutenir les acteurs socio-culturels pour leur permettre de faire participer l'ensemble des citoyen.ne.s à la vie culturelle. Pour un trop

grand nombre d'entre eux, en particulier dans les milieux populaires, la culture et les arts demeurent une réalité lointaine et inaccessible. Il est du rôle des pouvoirs publics de déployer ces droits culturels pour tou.te.s et partout, à

commencer par l'école, mais aussi dans les hôpitaux, les maisons de repos, les universités populaires, les prisons, dans l'espace public. Nous n'acceptons pas qu'il subsiste des zones de non-droit culturel dans nos villes et villages.

# PILIER 5 :

## CÂBLER LA TRANSITION NUMÉRIQUE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La crise du Covid-19 a été un moment d'accélération technologique et culturelle de la transition numérique. En Belgique comme ailleurs, la crise a montré que le numérique est un facteur clé de continuité sociale, éducationnelle, administrative, économique et même politique.

Pour les écologistes, il est essentiel de réguler et d'orienter la transition numérique afin d'en maximiser les bénéfices pour le plus grand nombre tout en se prémunissant des risques qu'elle nous fait courir. Il s'agit de permettre aux citoyen.ne.s d'avoir la pleine maîtrise de leurs destins numériques et leur durabilité, contre les velléités de contrôle et de dépossession d'acteurs privés du numérique. Nous voulons intégrer le développement numérique dans un cadre démocratique et écologique qui respecte les libertés individuelles, contribue à lutter contre le dérèglement climatique et l'épuisement des ressources, ne laisse personne sur le bord du chemin digital et s'appuie sur le talent et la créativité des acteurs du numérique en Belgique.

### **Priorité : pour le développement d'un numérique éthique et démocratique**

Ces dernières années, les capacités de stockage, de transfert et de traitement de données (le « big data ») ont explosé. Elles permettent de construire des outils de monitoring et de traçage, notamment lorsqu'il s'agit de faire face à une épidémie. La crise sanitaire a notamment conduit certains pays à mettre en place des mécanismes de surveillance des citoyen.ne.s. Si l'utilisation du big data peut offrir des bénéfices pour la société, la question reste

posé des risques pesant sur la vie privée et la restriction des droits fondamentaux.

Le respect de la vie privée légalement couvert par le RGPD (Règlement européen sur la protection des données) et la directive européenne « e-privacy » – est une valeur non-négociable pour les écologistes. Toute utilisation de données personnelles doit être strictement limitée et ne peut entraîner ni le partage ni la conservation des données par des opérateurs tiers. Les données médicales doivent faire l'objet d'un partage librement consenti et rester couvertes par le secret médical. Le numérique représente un outil d'aide à la prise de décision qui doit absolument s'appuyer sur des données anonymisées. De manière générale, le numérique doit permettre l'autonomie et l'émancipation des individus et non un plus grand contrôle des citoyen.ne.s par l'État ou des entreprises. Les développements technologiques, comme toutes les questions qui engagent collectivement la société, doivent être discutés de manière transparente dans le cadre d'un débat démocratique. C'est notamment le cas pour les projets de déploiement de la 5G dont les effets sur la santé, l'environnement, la vie privée, la consommation énergétique et de matériaux rares, les libertés individuelles et la sécurité des données doivent être déterminés dans le cadre d'un débat ouvert et transparent.

La crise du Covid-19 a montré l'importance des principes de l'open science. Les données scientifiques en accès libre permettent d'analyser, d'étudier et de décoder de manière plus optimale les phénomènes comme les pandémies. Les acteurs scientifiques et de la société civile clament de manière unanime l'intérêt public et pour le plus grand nombre de l'open science. Nous voulons garantir que l'après Covid-19 sera celui d'un environnement open data.

- **Proposition 59 :** favoriser les données et logiciels ouverts pour faciliter le partage de la connaissance et le contrôle démocratique. Nous proposons de mettre en place une politique systématique d'open data dans les administrations publiques, d'encourager les acteurs économiques privés à partager leurs données sur base anonymisée lorsque celles-ci représentent un intérêt pour la collectivité et de conditionner tout financement public de la recherche à une politique d'open access des résultats.

• **Proposition 60 :** lancer un centre d'observation du numérique pour la santé et la gestion des risques sanitaires en bonne coordination avec les travaux du groupe d'experts lancés par l'OMS en 2019 et les autres initiatives de l'Union européenne et de ses États membres.

• **Proposition 61 :** renforcer les canaux directs et officiels de communication avec la population, comme BeAlert, notamment par des canaux d'information régionaux ou communaux. De même, renforcer les capacités des médias de services publics pour lutter contre les fake news et pour collaborer avec les opérateurs privés web/réseaux sociaux.

#### **Priorité : pour le développement d'un numérique inclusif**

Les inégalités numériques ont été mises en lumière durant cette crise, notamment dans le sillage de la fermeture des écoles et du recours au numérique pour y pallier. L'expansion de l'utilisation de la technologie ne peut laisser personne au bord du chemin. La lutte contre les inégalités comprend la réduction de la fracture numérique pour les citoyen.ne.s comme pour les organisations. L'enseignement fondamental est le lieu par excellence d'une transition numérique inclusive et émancipatrice. Elle passe par un effort d'équipement et de formation au bénéfice de tous les élèves et étudiants, mais aussi des établissements très inégaux face au défi numérique.

Les grands acteurs économiques de l'e-commerce ont largement bénéficié de la crise du Covid-19. Il est essentiel que la transition numérique favorise la relocalisation d'une partie de la production et du commerce en appuyant les indépendants, les très petites et les moyennes entreprises dans le déploiement de leur activités en ligne.

Enfin, la crise du Covid-19 a rebattu les cartes du télétravail. Cette expérience grandeur nature a permis pour certain.e.s une diminution de pollution et des gains de temps et de qualité de vie, tout en soulignant les inégalités entre métiers, l'importance des liens sociaux sur le lieu de travail, la répartition inégale des tâches domestiques et la frontière parfois diffuse entre vie professionnelle et privée.

• **Proposition 62 :** approfondir la législation sur le droit à la déconnexion pour maintenir une distinction entre vie privée et vie professionnelle au regard de la croissance potentielle du télétravail. Le cadre légal actuel contraint à la discussion entre travailleur.r.se.s et employeur.r.se.s selon les secteurs, mais il n'a pas d'obligation de résultat.

• **Proposition 63 :** développer l'éducation au numérique pour les élèves et enseignants en intégrant leur utilisation dans les cursus scolaires et dans la formation des enseignants, y compris pour de l'enseignement à distance. Cette proposition doit s'accompagner, pour tous les publics scolaires, d'un accès garanti au matériel informatique nécessaire, via des primes ou achats par le biais de marchés publics d'ordinateurs portables reconditionnés.

#### **Priorité : pour le développement d'un numérique respectueux de l'environnement**

Le matériel informatique et le stockage ainsi que la transmission des données ont un coût environnemental important, aujourd'hui quantifiable à environ 4 % des gaz à effet de serre mondiaux. La démultiplication aveugle des capacités suite à l'expérience de la crise du Covid-19 engendrerait des coûts environnementaux supplémentaires.

• **Proposition 64 :** encourager le concept de slow tech, autrement dit mieux prévenir contre la dépendance aux nouvelles technologies et leur immédiateté, par exemple en intégrant les bonnes pratiques dans les cursus scolaires numériques, les formations des enseignants, des pédiatres et des psychologues.

• **Proposition 65 :** encourager l'utilisation croisée d'open data et de capacités de productions locales et décentralisées pour ne pas dépendre d'importations massives et hasardeuses de matériels.

Ce document est l'expression d'un travail collectif du parti Ecolo et notre contribution pour ouvrir le débat avec les citoyen.ne.s, la société civile et les acteurs économiques.

Nous tenons à remercier les personnes qui y ont contribué. Elles.ils ont été nombreu.ses.x parmi le personnel du parti, les élu.e.s et les proches du mouvement écologiste, à nous amener leurs réflexions et appui.

Ce texte «Choisir un horizon» est un document d'étape. Il est appelé à être enrichi par la consultation large que nous mènerons dans les mois à venir.

NOUS SOMMES ARRIVÉ.E.S  
À UN NOUVEAU DÉPART



ecolo